



18 Juin 2021

ASSEMBLEE GENERALE



SOMMAIRE

1.	RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	3
2.	PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION	5
3.	RAPPORT DU DIRECTEUR	6
1.1	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	6
1.2	L'ASSOCIATION EN CHIFFRES	7
1.3	POLE PSYCHOLOGIQUE	8
1.4	INSCRIRE LA PARTICIPATION DANS LE PROJET D'ETABLISSEMENT	9
1.5	LES PERSPECTIVES	9
4.	UNITE DE VIE L'OREE DU BOIS	11
1.6	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	11
1.7	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	11
1.8	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	12
1.8.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé</i>	12
1.8.2	<i>Le quotidien</i>	12
1.8.3	<i>Le travail avec les familles</i>	14
1.8.4	<i>Actions et éléments significatifs en 2020</i>	14
1.9	INSCRIPTION DE L'UNITE DANS LE TERRITOIRE	16
1.10	ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	16
1.11	PERSPECTIVES	17
5.	UNITE DE VIE PIERRE LOUVEL	18
1.12	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	18
1.13	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	18
1.14	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	20
1.14.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé</i>	20
1.14.2	<i>Le quotidien</i>	20
1.14.3	<i>Le travail avec les familles</i>	21
1.14.4	<i>Actions et éléments significatifs en 2020</i>	21
1.15	INSCRIPTION DE L'UNITE DANS LE TERRITOIRE	22
1.16	PERSPECTIVES2021	22
6.	UNITE DE VIE LE CHAMPENOIS	23
1.17	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	23
1.18	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	23
1.19	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT.....	24
1.19.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé</i>	24
1.19.2	<i>Le quotidien</i>	24
1.19.3	<i>Le travail avec les familles</i>	25
1.19.4	<i>Actions et éléments significatifs en 2020</i>	25

1.20	INSCRIPTION DE L'UNITE DANS LE TERRITOIRE	26
1.21	ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	26
1.22	PERSPECTIVES	27
7.	DISPOSITIF REMEDIATION	28
1.23	LE DISPOSITIF	28
1.24	LES MOYENS	28
1.25	SON FONCTIONNEMENT	29
1.26	PERSPECTIVES 2021 :	30
8.	DISPOSITIF MILIEU OUVERT AJAP	31
1.1	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	31
1.2	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	31
1.3	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	32
1.3.1	<i>Le Projet d'Accompagnement Personnalisé</i>	32
1.3.2	<i>Le travail avec le jeune</i>	33
1.3.3	<i>Le travail avec sa famille</i>	33
1.3.4	<i>Le travail transversal</i>	33
1.3.5	<i>Actions et éléments significatifs en 2020</i>	34
1.4	INSCRIPTION DU DISPOSITIF DANS LE TERRITOIRE	35
1.5	ORIENTATIONS DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	35
1.6	PERSPECTIVES	35
9.	DISPOSITIF APPARTEMENT ESPACE GERARD DOUCET	37
1.1	ORGANISATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE	37
1.2	PROFILS DES JEUNES ACCOMPAGNES	37
1.3	MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	38
1.3.1	<i>La contractualisation</i>	38
1.3.2	<i>Le projet d'accompagnement personnalisé</i>	38
1.3.3	<i>L'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique</i>	38
1.3.4	<i>L'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun</i>	39
1.3.5	<i>La disponibilité</i>	39
1.3.6	<i>L'attention à la personne</i>	39
1.4	ACTIONS ET ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2020	39
1.5	MOTIF DE L'ARRET DE L'ACCOMPAGNEMENT	39
1.6	DOMICILE DES JEUNES A L'ISSUE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT	39
1.7	PERSPECTIVES	39
10.	SERVICE ADMINISTRATIF, RH ET FINANCIER	40
1.8	BILAN SOCIAL	40
1.8.1	<i>Effectif global</i>	40
1.8.2	<i>Répartition par type de contrat</i>	42
1.8.3	<i>Embauches dans l'année</i>	42
1.8.4	<i>Pyramide des âges</i>	43
1.8.5	<i>Répartition par ancienneté</i>	44
1.8.6	<i>Départs en retraite</i>	44
1.8.7	<i>Nature des fins de contrats</i>	45
1.8.8	<i>Les arrêts de travail comparaison 2019/2020</i>	47
1.9	BILAN FINANCIER	49

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le dépassement

Ce vocable marque à lui seul la fin de la refondation engagée depuis 5 ans (Acte 1). Il marque dans le même temps la naissance de l'Acte 2.

Mesurons ensemble pour mémoire le travail refondatif effectué depuis 5 ans.

Nous avons dans une temporalisation précisément pensée (en 3 étapes) : organisationnel, approfondissement éducatif, programme équerre :

- ⇒ Refondé le CA dans sa totalité sur critères personnels et professionnels.
- ⇒ Recruté un directeur avec l'aide d'un organisme de recrutement.
- ⇒ Créé un pôle psychologique.
- ⇒ Inventé les régulateurs.
- ⇒ Renouvelé les 2/3 de l'équipe de cadres.
- ⇒ Renouvelé les équipes.
- ⇒ Créé une adjointe de direction éducatif.
- ⇒ Assuré un présentiel éducateur accru devant les jeunes.
- ⇒ Réalisé un nouveau projet associatif (avec un intervenant extérieur).
- ⇒ Institué un colloque AJA.
- ⇒ Mis en place un ensemble de procédures adaptées.
- ⇒ Négocié une nouvelle convention avec le département.
- ⇒ Préparé un nouveau projet d'établissement.
- ⇒ Inventé les séminaires chaîne hiérarchique.
- ⇒ Mensualisé les conseils d'administration (11/an).
- ⇒ Adopté une communication basée sur une posture systémique notamment avec l'ASE.
- ⇒ Institué le « Mot du Président ».
- ⇒ Acheté une unité (Orée du Bois) dont nous étions jusqu'à présent locataire.
- ⇒ Affiné et durci nos procédures de recrutement.
- ⇒ Préparé un projet inclusif pour notre installation rue Jules Ferry (bien acheté par le département).
- ⇒ Mis en place l'ISF (Instance nouvelle de Suivi Financier comptable et budgétaire).

Ce faisant depuis 5 ans le CA s'est construit un récit à lui. Une histoire singulière, active et engagée, qui va se poursuivre « heureusement » avec l'Acte 2 que j'évoquais au début de ce rapport moral et d'orientation.

Cet acte « deux » s'intitule « le dépassement ».

Revenons plus précisément sur ce concept qui pose, dès l'abord, que tout système établi dans une zone de confort tend à se reposer sur cette dernière. C'est une réalité et bien sûr un grave écueil. L'Acte 2 a pour « prétention » d'éviter cet écueil en le dépassant.

Il témoigne en lui-même de notre positionnement conceptuel. Nous sommes des Voltairiens, c'est-à-dire que, comme ce dernier, nous croyons dans le progrès humain et des systèmes.

Nous sommes aussi des machiavéliens, ce qui fait que nous nous sommes posés, dès l'abord (il y a 6 ans), la question suivante « Que sera l'AJA dans 10 ans ? » (c'est-à-dire dans 4 ans à partir d'aujourd'hui).

L'Acte 2 s'inscrit précisément dans ce cadre et détermine tout aussi précisément les orientations.

- ⇒ Une augmentation significative du nombre de jeunes accueillis avec pour objectif minimal affiché 100. Pour quitter la taille dite intermédiaire passés de 75 à 87 en 5 ans. Une dernière marche reste donc à franchir. De même, notre taux d'occupation est passé de 69 % il y a 6 ans à plus de 90 % aujourd'hui. Nous pouvons améliorer ce point.
- ⇒ Nous avons pour cela 3 leviers :
 - Les appartements extérieurs (création)
 - Les futurs bis-studios autonomie de la tranche 2 de Jules Ferry.
 - Un nouveau dispositif à créer (stade de l'idée...avancée).
- ⇒ Mais surtout un dépassement qualitatif dans la prise en charge des jeunes accueillis et de leurs familles. J'insiste sur ce dernier point.

Nous devons mettre en place des projets inclusifs à partir :

- ⇒ Du projet d'établissement.
- ⇒ De l'installation sur le site Jules Ferry.
- ⇒ Du ruissellement que les deux points précédents susciteront sur les unités existantes.

C'est là, dans cette dimension qualitative, que la notion de « dépassement » prend réellement tout son sens.

Nous devons « servir » mieux.

Je veux ici remercier l'ensemble des personnels et des services qui, par leur travail, leur capacité inventive, leur approche et dévouement éducatif « au service », nous ont permis ainsi d'avancer et nous le permettrons mieux encore à l'avenir. Merci à vous tous.

Je veux aussi souligner l'engagement du CA, la professionnalité jamais démentie de la dirigeance et de l'ensemble de la chaîne hiérarchique et des services.

Je veux aussi souligner que, pour la première fois depuis 4 ans, nous sommes budgétairement en excédent. C'est le résultat d'un travail approfondi de la dirigeance et de la responsable administrative et de ses services. Mais c'est aussi l'une des conséquences d'un accord avec le département, que je tenais à souligner.

Ce résultat (excédent) se doit d'être conforté pour les années à venir dans la perspective d'un CPOM à venir. C'est à la fois une nécessité et une exigence financière budgétaire et comptable. Un impératif...d'où la création de l'ISF qui doit servir d'instance officielle encadrante et vigilante.

Pour conclure, dans l'exigence et l'enthousiasme « raisonnés », nous avons devant nous du travail. C'est une vraie chance. Et aussi une ambition.

Je ne peux terminer ce rapport sans souligner l'excellence de notre relation de travail avec l'ASE, ses services, et le département. C'est un travail conjoint de posture et de professionnalité établi au cours du temps. C'est un acquis sur lequel il faut veiller impérativement.

Merci à tous.

Merci de votre attention.

Le Président
Jean-Paul FOSSET

2. PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

Issue du mouvement ATD Quart Monde et des clubs de prévention, Action Jeunesse de l'Aube est une association de protection de l'enfance créée en 1972 et située à Troyes dans l'Aube. Son siège social et administratif est situé 188 rue de Preize à TROYES.

L'association s'est donné pour but « *l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de toute personne en difficulté sociale et/ou familiale, ou ayant des besoins spécifiques, en priorités des mineurs et/ou des jeunes majeurs, accompagnés ou non accompagnés* »

Ainsi, depuis sa création, Action Jeunesse de l'aube s'est donnée pour objectif de valoriser le Développement du Pouvoir d'Agir de la personne accompagnée et d'accroître ses compétences en vue de son développement personnel et de son intégration sociale.

Forte de ses 50 salariés, l'association assure l'accompagnement de 86 jeunes âgés de 11 à 21 ans dans le cadre de mesures judiciaires et administratives. L'AJA répartie son activité entre :

Une équipe dirigeante avec un directeur d'association, une cheffe de service administratif et financier, une Adjointe de Direction éducatif et 2 cheffes de service éducatif.

Des services éducatifs (33 ETP éducatifs dont 4 régulateurs, 3 ETP maitresses de maison) :

- ⇒ 3 unités de vie pour une capacité de 32 places (+ une place d'urgence),
- ⇒ Un Accueil de Jour et d'Accompagnement à la Parentalité représentant 40 mesures,
- ⇒ 10 appartements de suite destinés à préparer les futurs et jeunes majeurs à l'autonomie.
- ⇒ Une équipe de surveillant de nuit (9 ETP)
- ⇒ Un service administratif (3ETP)
- ⇒ Des services généraux : lingères, personnel d'entretien, technicien de maintenance (2,75 ETP)

L'effectif en personnel total en 2020 était de 55.5 équivalent temps plein.

3. RAPPORT DU DIRECTEUR

L'année 2020 a profondément été marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19. Pendant quelques mois, le temps semble s'être arrêté, avec les angoisses et les peurs, parfois irrationnelles, suscitées par ce danger invisible. Pendant quelques mois, le monde s'est arrêté, mais les acteurs du social, eux, ont poursuivis leurs missions. Nos équipes de professionnels sont restées présentes et disponibles aux côtés des jeunes de l'association, pour rassurer et soutenir. Elles ont fait preuve de courage, d'inventivité pour mettre de la vie dans un quotidien tous les jours identiques.

Chaque jour, il nous a fallu repenser notre organisation, dans la complexité du contexte et des situations. Chaque jour, les personnels éducatifs, administratifs et les cadres ont été présents pour faire face à l'inconnu, à cette singularité inédite. Qu'ils en soient vivement remerciés ici.

Comment ne pas remercier également les familles qui ont vu leurs droits de visite et d'hébergement suspendus par l'autorité administrative pendant quelques mois et qui nous ont fait confiance dans cette période d'incertitude. Là aussi, les équipes ont dû inventer afin de maintenir les liens autrement.

Et bien sûr, merci aux jeunes eux-mêmes qui ont traversé cette période hors du temps avec résignation parfois, mais en conservant toujours une joie de vivre qui a permis à nos équipes de maintenir intact leur engagement, malgré les contraintes, malgré les doutes. De mars à mai 2020, les faits de violences ont sensiblement réduits sur les unités de vie, tout comme les disparitions inquiétantes. Ces faits n'ont rien d'anecdotiques ; ils témoignent du travail de nos équipes éducatives pour « animer » les jeunes, au sens premier du terme, à savoir mettre de la vie, du mouvement. Ils sont le reflet de la confiance que les jeunes accordent à nos professionnels.

Année	Rapports d'incident	Plaintes pour agression	Accident du travail	Disparitions inquiétantes
2018	42	13	13	/
2019	73	17	10	759
2020	38	4	3	395

Il nous faut également ici parler de l'engagement citoyen de ces femmes et de ces hommes qui se sont mis à disposition des jeunes en offrant de leur temps ou du soutien matériel. Des bénévoles de la réserve civique sont ainsi venus renforcer nos équipes, notamment pour du soutien scolaire, ainsi que des professionnels d'une association du médico-social mis à disposition par leur employeur. Et chaque dimanche de confinement, des croissants ont gracieusement été livrés sur nos unités de vie et un barbecue a été offert aux jeunes par des entreprises locales fin mai 2020. Merci à tous d'avoir été présents.

1.1 Organisation et fonctionnement.

Une nouvelle convention de financement a été signée avec le département en novembre 2020 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle convention a pour objet de sécuriser le fonctionnement budgétaire de l'association et de rendre plus fluide les admissions dans les différents dispositifs. En effet, le constat avait été fait avec les services du département de la nécessité de définir une procédure d'admission entre l'Aide Sociale à l'Enfance et Action jeunesse de l'Aube afin de limiter les places vacantes et augmenter notre taux d'occupation. La nouvelle convention de fonctionnement ayant été signée sur le dernier trimestre 2020, les modalités de calcul de l'activité du premier semestre sont celles définies dans la précédente convention, ce qui impacte à la baisse le résultat final des dispositifs MECS internat et MECS espace Gérard Doucet.

L'association s'est doté en 2020 de nouveaux outils de communication. Un nouveau logo a vu le jour, plus moderne et plus dynamique, associé à une charte graphique clair. Nous avons créé notre site internet ainsi qu'une page LinkedIn afin de communiquer sur nos activités. Ces nouveaux outils ont été développés grâce à des étudiants de l'IUT de Troyes en tout début d'année. La construction du site internet se poursuivra en 2021, toujours en partenariat avec l'IUT de Troyes.

Suivez l'actualités de notre association :

www.aaj-aube.org

www.linkedin.com/company/action-jeunesse-aube

Comme évoqué par le Président dans son rapport moral, depuis sa refondation, l'association a dû se structurer, définir des procédures internes, faire preuve de rigueur dans sa gestion afin de gagner en crédibilité. Ce travail s'est poursuivi en 2020 avec une redéfinition complète des horaires de travaux des unités de vie et une mobilité des équipes éducative qui s'est opérée en septembre 2020. L'objectif était d'équilibrer les forces et les compétences et de favoriser la transversalité au sein de l'association. Nous commençons à en voir les effets, notamment sur le fonctionnement les week-ends. Cette transversalité avait également pris forme durant le confinement de mars 2020. En effet, les équipes de l'AJAP était venu renforcer nos équipes de l'hébergement et un concours de dessin s'était déroulé sur la même période en impliquant l'ensemble des jeunes en hébergement et en milieu ouvert.

L'association poursuit également la démarche de professionnalisation des équipes en accompagnant la démarche de VAE auprès des salariés et en proposant des formations en intra. La crise sanitaire nous a cependant conduit à reporter des formations en 2021. Ainsi, notre journée conférence sur les besoins de l'enfant se déroulera le 28 septembre 2021.

1.2 L'association en chiffres

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le logiciel métier Cegi Alfa est en cours de déploiement, ce qui, à terme, facilitera la mise en place de tableau de bord et l'extraction d'éléments chiffrés. A ce jour, seuls les modules compta et paye sont opérationnels.

Caractéristiques de la file active (Tous dispositifs confondus)

Année	Nombre d'accueils	Nombre de sorties	Nombre de présents au 31/12	File active 2019
2017	46	63	68	
2018	41	40	69	107
2019	48	38	76	114
2020	48	31	94	125

➤ Répartition par âge

↪ de 10 à 12 ans	5	soit	4,00 %
↪ de 13 à 15 ans	38	soit	30,40 %
↪ de 16 à 18 ans	74	soit	59,20 %
↪ de 19 à 21 ans	8	soit	6,40 %

➤ Répartition par sexe

↪ hommes	104	soit	83,20 %
↪ femmes	21	soit	16,80 %

Pour la MECS classique, l'activité retenue au budget a été fixée à **12 000 journées**. Pour l'exercice 2020, Il a été réalisé **12 159 journées** exclusivement pour le Département de l'Aube. Aucune journée n'a été facturée hors département.

Afin de ne pas impacter notre activité globale, et au regard de la situation sanitaire de l'année 2020, aucune journée n'a été facturée au titre de la place d'urgence, ce qui explique notamment la suractivité constatée en septembre et octobre 2020.

L'activité globale réalisée présente donc un solde positif de 159 journées au regard de l'activité retenue au budget. Le taux d'activité réel est de 92,28% pour un taux d'activité prévisionnel de 91,07%

Année	Activité réalisée	Activité prévisionnelle	Delta
2017	13 276	13 532	-1,93%
2018	13 043	13 334	-2,23%
2019	13 607	13 672	-1,01%
2020	12 159	12 000	+1,33

Pour l'AJAP, l'activité retenue au budget a été fixée à **13 500 journées**. Pour l'exercice 2020, Il a été réalisé **13 029 journées** pour le Département de l'Aube, soit un solde négatif de 471 journées par rapport à l'activité retenue au budget. Ce léger déficit d'activité est une conséquence directe de la situation sanitaire de l'année 2020 et n'est pas à l'image de l'activité habituelle du service. Pour mémoire, l'AJAP présentait en 2019 une suractivité de plus de 1 000 jours. Le taux d'activité réel pour l'année 2020 est de 89% pour un taux d'activité prévisionnel de 92,21%

Pour la MECS Espace Gérard Doucet, l'activité retenue au budget a été fixée à **3 285 journées**. Pour l'exercice 2020, Il a été réalisé **2 253 journées** pour le Département de l'Aube, soit un solde négatif de 1 032 journées par rapport à l'activité retenue au budget, soit un taux d'activité réel de 61,56%. Ce déficit d'activité est une conséquence directe de la situation sanitaire de l'année 2020. En effet, l'augmentation de 3 places de la capacité d'accueil de l'Espace Doucet n'a pas pu être mise en œuvre en raison de la pandémie, ce qui représente 1 098 jours d'activités théoriques manquantes. Ainsi, si l'on isole de l'activité ces 3 places, l'activité retenue au budget aurait été de 2300 journées, soit un déficit de 47 journées avec un taux d'activité réel de 87,94% pour un prévisionnel de 89,75%

En accord et avec le soutien financier du Département, l'association s'est engagée en fin d'année dans la définition d'un Budget Base Zéro avec l'aide d'un cabinet extérieur. Cette démarche vient en appui des restructurations internes déjà entreprises (Procédures internes, circuit d'approvisionnement etc) et se veut un soutien à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement. A terme, la mission devrait nous permettre d'élaborer un CPOM prenant en compte le besoin d'investissement de l'association et son développement

1.3 Pôle psychologique

Le pôle psychologique d'Action Jeunesse de l'Aube est composé de 5 psychologues libéraux intervenant sur le principe de la vacation auprès des jeunes et des familles qui nous sont confié. Une convention de partenariat a été signée en 2017.

En 2020, le pôle psychologique a été impacté par la crise sanitaire au cours du premier semestre. Si les consultations ont été réduites sur cette période, il nous faut malgré tout souligner l'implication des psychologues du pôle qui ont maintenue des contacts téléphoniques ou sms réguliers avec les jeunes durant le confinement de mars 2020.

L'outil « pôle psychologique » semble avoir démontré son intérêt. Les équipes éducatives s'en saisissent facilement, et le déplacement des jeunes en cabinet extérieur est pertinent car cela inscrit le jeune et sa famille dans une démarche de droit commun. Suite au départ en retraite de notre seul psychologue homme, nous sommes en recherche d'un nouvel intervenant. En effet, sans atteindre la parité exacte, nous devons offrir la possibilité aux jeunes de rencontrer un psychologue homme.

	20 18	20 19	20 20
NB JEUNES	53	55	39
NB SEANCES	332	455	204

1.4 Inscrire la participation dans le projet d'établissement

Plus que jamais, cette crise sanitaire a mis en lumière l'importance des valeurs de solidarité et de fraternité, des valeurs fortes au sein d'Action Jeunesse de l'Aube, valeurs que nous souhaitons transmettre aux jeunes que nous accompagnons. Nous nous y employons depuis plusieurs années déjà en favorisant la participation et la citoyenneté des jeunes.

C'est un travail de longue haleine que de passer d'une aide contrainte à une aide consentie. Cela nécessite, pour les professionnels de faire un « pas de côté », car si le mandat judiciaire est trop mis en exergue, nous risquons nous-même de ne pas créer les conditions favorables à la collaboration de la famille encore moins à son implication. Il est ainsi parfois plus simple, pour l'intervenant éducatif, de se retrancher derrière la figure du juge des enfants plutôt que de composer et d'assumer la conflictualité qui, selon Paul Ricoeur, est l'essence même de la démocratie.

Pour autant, il ne s'agit pas de nier la notion d'aide contrainte ou même la notion de danger, mais de favoriser la création d'une relation tierce où la fonction parentale est pleinement reconnue, avec ses failles, ses forces, ses faiblesses. Nous devons pour cela produire une réflexion collective sur la place du jeune et de sa famille dans l'accompagnement. Il s'agit de mobiliser les compétences collectives à l'élaboration d'un Projet Pour l'Enfant véritablement concerté, élément essentiel à la rédaction d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé adapté.

Le travail avec les familles n'est pas une contingence, il doit s'inscrire dans le quotidien de nos équipes au même titre que la participation effective du jeune à l'élaboration de son projet.

Pour les raisons que l'on sait, la rédaction du projet d'établissement n'a pas pu concrètement débiter sur l'année 2020. Pour autant, chacun a pu mesurer, au regard des restrictions imposées par la pandémie, l'importance des liens familiaux pour les jeunes qui nous sont confiés. C'est dans cet esprit que nous aborderons collectivement l'élaboration de notre projet qui devrait démarrer au cours du second trimestre 2021.

1.5 Les perspectives

L'adulte est l'héritier de l'enfant qu'il a été, nous rappelle le rapport de la commission des 1 000 jours. En tant que professionnels de la protection de l'enfance, nous avons une responsabilité dans cet héritage. Celui d'accompagner jusqu'à l'autonomie parfois, avec bienveillance et respect tout en étant vigilant à ne jamais se substituer aux parents, détenteurs de l'autorité parentale et en créant les conditions pour que chaque parent se réapproprie sa place d'acteur responsable au sein de l'ensemble familial.

Plusieurs axes de travail se dessinent pour l'année à venir :

- Finaliser la définition d'un Budget Base Zéro avec le département, démarche préalable à un fonctionnement en CPOM.
- Déploiement des trois appartements extérieurs en lien avec des bailleurs sociaux.
- Ouverture de la nouvelle unité de vie à la Chapelle Saint Luc. Les travaux d'aménagements ont débuté en septembre 2020 et nous pourrons prendre possession des lieux en août 2021. Bien plus qu'un nouveau lieu, c'est une conception inclusive de la protection de l'enfance que nous souhaitons promouvoir ici dans l'esprit d'ouverture au droit commun que nous soutenons dans l'association.
- Favoriser la contractualisation de l'accompagnement. En lien avec les réflexions menées par le département, la déjudiciarisation doit être favorisée et accompagnée auprès des familles, comme le veut l'esprit de la loi du 5 mars 2007.
- Favoriser la transversalité au sein de l'association. Il s'agit de promouvoir les valeurs portées par l'association, au travers nos différents dispositifs et de favoriser l'innovation ordinaire, en référence à Norbert Alter. Un camp fratrie inter-unité est ainsi en cours de construction auquel les jeunes sont associés depuis le début.

- Favoriser le principe de la paire aideance en s'appuyant sur le réseau des ADEPAPE et l'association Prélude. C'est de notre responsabilité que de faire connaître cette association aux jeunes que nous accompagnons. Cela fait partie de l'héritage évoqué plus haut. Si la paire-aideance s'affirme de plus en plus dans de nombreux secteurs, force est de constater qu'elle peine à se développer de façon positive en protection de l'enfance. Pour autant, les professionnels ont beaucoup à apprendre de ce savoir expérientiel.
- Installation au sein d'Action Jeunesse de l'Aube d'un Comité Consultatifs des jeunes, instance de participation indépendante qui pourra rendre des avis et faire des propositions sur le fonctionnement général de l'association à l'image d'un Comité Social et Economique à destination des salariés. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la mise en place d'un comité éthique co-présidé par un jeune de l'association.

Les pages suivantes vous présentent en détail l'activité de chaque dispositif de l'association.

4. UNITE DE VIE L'OREE DU BOIS

L'Orée du Bois située 63 rue Etienne Pedron est une maison sur deux étages.

Il existe des bâtiments et une salle d'activité musicale (projet de rénovation par l'équipe et les jeunes pour 2021 afin d'y accueillir aussi des familles).

Un verger arboré ainsi qu'une cour sont appréciés des jeunes et des adultes pour les repas extérieurs, barbecue et jeux de plein air.

Les garçons disposent d'une chambre double avec WC et salle-de-bain particulière.

A proximité d'une ligne de bus, le foyer est proche du centre-ville (15 mn à pieds) ou en bus aisément.

Les plages horaires des éducateurs sont d'amplitudes de 7H à 23H, celles des veilleurs de 22H à 7H. Nous privilégions les doublures de 9H à 22H, sachant que la maitresse de maison arrive à 8H.

L'équipe de l'Orée du Bois dispose d'un kangoo et d'un trafic.

1.6 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe de l'Orée du Bois est composée d'un régulateur, de 7 éducateurs et un surveillant de nuit non rattaché à l'équipe présent par roulement.

L'équipe de l'Orée du Bois a accueilli deux stagiaires :

- ⇒ Une en 3^{ème} année ES de l'IRTS de Reims
- ⇒ Une en 3^{ème} année AS

Nous avons repensé l'équilibre de l'équipe et le partage des compétences individuelles et collectives sur l'ensemble des trois structures.

1.7 Profils des jeunes accompagnés

Capacité d'accueil	12
File active 2020	19
Âge moyen	15 ans
Durée moyenne d'accompagnement	2

Origine des mesures	
Administrative	Judiciaire (dont OPP)
2	17

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD
2		2	0	1

Lieu de vie de l'enfant à l'admission		
Famille	Famille d'accueil	MECS
16	2	1

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département
14	2	3	0	0	0	0

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée				
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé
13	2	1	2	1

12 jeunes sont accueillis sur l'Orée du Bois, âgés de 11 à 17 ans. En 2020, ils sont tous inscrits en journée sur des dispositifs scolaires, ou en remédiation pour un jeune de plus de 16 ans.

Deux frères sont en internat en semaine à l'IMPRO de Mesnil Saint Loup

1.8 Modalités d'accompagnement

L'accompagnement des adolescents souffrants de troubles divers et variés posent souci parfois dans le quotidien. Certains symptômes peuvent dérouter les professionnels en rendant complexe la pertinence des pratiques professionnelles.

Les troubles psychologiques voire psychiatriques prennent davantage d'importance qu'un comportement caractérisé par l'intolérance à la frustration ou une absence de limites chez nos jeunes.

Les professionnels doivent parfois malheureusement souvent réagir, protéger le jeune et réfléchir ensuite au sens éducatif inscrit dans le projet du jeune qui pose question.

En 2020, nous constatons néanmoins qu'il y a eu moins de passage à l'acte violent nécessitant par exemple l'intervention des pompiers ou un dépôt de plainte.

1.8.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

La place des parents dans le projet du jeune facilite les axes de travail favorisés et favorables à l'exercice de l'autorité parentale.

Nous agissons sur le processus de décision, de désaccords éventuels pour l'implication et la participation de la famille dans la vie de l'adolescent. L'objectif est d'envisager le retour en famille dès que possible et si cela est nécessaire par une mesure d'accompagnement en milieu ouvert.

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de rencontrer autant que d'ordinaire les familles pour (ré)évaluer les items du PAP mais le travail s'est fait régulièrement par des rendez-vous téléphoniques.

1.8.2 Le quotidien

Le quotidien s'articule autour des besoins des jeunes. Les jeunes sont réveillés suffisamment tôt pour être à l'heure sur leur lieu de scolarité ou de stage éventuel.

Rares sont les retards. En revanche, certains jeunes quittent le foyer et n'arrivent pas à destination, parfois même lorsqu'on les dépose.

En principe, les jeunes sont demi-pensionnaires et circulent en bus en toute autonomie, dès que l'équipe évalue la faisabilité.

Fin d'après-midi, début de soirée, l'activité recommence. Les jeunes rentrent, sollicitent l'adulte présent, pour goûter, échanger du déroulement de sa journée, pour réclamer des temps libres.

L'adulte présent rappelle régulièrement le temps des devoirs après une mini pause goûter. L'équipe de l'Orée du Bois accorde beaucoup d'importance au créneau de soutien à la scolarité afin de favoriser la continuité du suivi individuel pour chaque jeune scolarisé en lien avec le référent du jeune et sa famille.

Une activité sportive ou ludique est proposée en semaine avant ou après le diner. Lors des week-ends et vacances scolaires, davantage de sorties sur l'extérieur sont proposées sur l'impulsion des jeunes.

5 jeunes sont inscrits en 2020 dans un club sportif de foot, basket ou boxe.

Le mercredi après-midi est réservé, dans la mesure du possible, aux divers rendez-vous et l'équipe privilégie des temps d'accompagnement individuel.

Peu fréquentes sont les déclarations de disparitions inquiétantes effectuées en 2020

Mars 2020, juin 2020 :

La crise sanitaire mondiale sans précédent n'épargne pas le quotidien de l'Orée du Bois.

Les droits de visites et d'hébergements sont suspendus à la demande de notre Autorité de Contrôle et la scolarité est en distancielle.

Le lieu de vie de l'Orée du Bois est un atout majeur pour les jeunes et l'équipe disposant d'espaces, d'extérieur que les trois autres lieux de vie n'ont pas.

Durant cette période, les autres unités s'invitent d'ailleurs à profiter des extérieurs dans le respect des gestes barrières.

L'équipe de l'Orée du Bois a vu certains jeunes repartir sans autorisation chez eux, ou ne pas rejoindre l'unité comme convenu à l'annonce des suspensions des DVH avec l'accord tacite de leur famille.

Nous nous sommes alors équipés de webcam pour garder le lien avec les familles durant cette période.

Des bénévoles sont intervenus dans le cadre du suivi scolaire distanciel.

Nous avons été confrontés au manque d'outils informatiques pour assurer le travail et le suivi des cours qui dans certains établissements scolaires étaient denses et exigeaient beaucoup de rendus de devoirs.

Durant les vacances de Pâques, une bénévole est intervenue pour proposer des temps ludiques et d'animation auprès des plus jeunes.

Deux salariés de l'ITEP de Montceaux les Vaudes sont venues soutenir l'équipe pour quelques heures et proposer aux jeunes confinés certaines activités de plein air en apportant du matériel de leur association.

L'équipe de l'Orée du Bois, en première ligne, a su s'organiser, motiver les jeunes à garder le sourire dans un tel contexte.

La cohésion de l'équipe s'est révélée plus prégnante encore. « L'abnégation » de certains collègues est à souligner.

La force déployée par l'équipe mobilisée pour rythmer le quotidien pendant le confinement est à noter. Certains collègues ont décalé leurs congés afin de rester solidaires aux autres et auprès des jeunes.

Loin de se cantonner à la passivité, l'équipe a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation.

1.8.3 Le travail avec les familles

Les familles sont sollicitées dans toutes nos démarches. Nous proposons un accompagnement et soutien afin que les familles puissent continuer à exercer leur autorité parentale en repérant leurs propres ressources.

La famille peut être parfois élargie dans l'intérêt du mieux-être du jeune.

Nous sommes vigilants à ne pas entériner de fait la position d'un parent en retrait.

Nous sommes attentifs à soutenir les jeunes par rapport à un éventuel conflit de loyauté.

Nous communiquons aux familles les incidents, les disparitions inquiétantes liés à leur enfant.

Nous nous déplaçons dans toutes les familles qui l'acceptent pour les rencontrer et éventuellement, en fonction du contexte, allons chercher un jeune qui refuserait de regagner le foyer.

En plus des synthèses, à leur convenance, sur leur demande ou notre proposition, les familles viennent à notre rencontre.

L'objectif principal de l'équipe éducative est de travailler à un retour en famille dès que possible, si la situation le permet.

Nous n'avons que très peu offert la possibilité à certaines familles de bénéficier ponctuellement d'un suivi psychologique auprès d'un professionnel du pôle psychologique de l'AJA.

Parfois, soutenir et aider à la réflexion d'une mère, d'un père en difficulté avec son fils, c'est aussi soutenir le jeune et favoriser une meilleure communication Ado/Parents.

Nous élargissons au mieux le cercle familial afin de maintenir les liens pour l'adolescent notamment pour les jeunes sous tutelle du Conseil Départemental.

Les familles ont été conviées en janvier, février à partager avec jeunes, éducateurs, cheffes de service, directeur et administrateurs la réflexion autour du règlement de fonctionnement.

La fête de fin d'année scolaire ainsi que celle de Noël n'ont pu être célébrées comme chaque année avec les familles et fraties en raison des restrictions sanitaires.

En 2020, un élargissement des droits de visites et d'hébergements a pu être obtenu par le juge des enfants. Ainsi, majoritairement, et au fur et à mesure de l'année, l'effectif des jeunes restant le week-end s'est amoindri. Des temps de visite en famille lors des fins de semaine sont donc programmés pour évaluer le bien-fondé de ces retours, et aussi soutenir dès que nécessaire les familles.

A noter en 2020, seul un jeune est accueilli dans le cadre d'un Accueil Provisoire.

1.8.4 Actions et éléments significatifs en 2020

Des camps en février et Toussaint ont été organisés ainsi que durant la période estivale avec aussi des mini-camps à Dienville afin qu'un maximum de jeune puissent profiter de la région.

Début mars 2020, les juges pour enfants sont venus visiter le foyer et ont pu échanger autrement avec les jeunes qu'ils connaissent par ailleurs en cabinet.

Début mars 2020, une réflexion avec des étudiants est proposée aux jeunes de l'Orée du Bois sur la vaste thématique du harcèlement.

Mars, avril, mai 2020, l'équipe accueille plusieurs bénévoles venus en renfort durant le confinement. Ces derniers découvrent avec étonnement et satisfaction et avec un autre regard « les jeunes du foyer ».

Avril, mai 2020, les jeunes de l'Orée du Bois participent à un concours interne AJA (internat/AJAP) « La main de l'espoir ». Certains se voient récompenser lors de la remise des prix début juillet.

Juin 2020, les visites médiatisées avec les familles reprennent dans les locaux de la remédiation à l'Orée du Bois avec un protocole sanitaire strict.

Une infirmière hygiéniste est venue à la rencontre des jeunes et des professionnels sur l'ensemble des unités durant le confinement afin d'échanger sur les gestes de prévention indispensable en cette période de crise sanitaire. L'occasion pour les adultes présents d'apprécier la restitution des consignes et conseils données par l'équipe de direction dès le début de la crise.

Certains membres de l'équipe ont bénéficié de deux jours de formation sur le « Quotidien en MECS » en janvier, formation interrompue jusqu'en 2021.

L'APP s'est arrêtée en mars également et n'a repris qu'au 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Les entretiens professionnels ont été réalisés par la cheffe de service pour les salariés concernés.

Depuis septembre 2020, la mise en place de la nouvelle matrice horaire prévoit un temps formalisé pour chaque éducateur avec la Cheffe de Service a minima une fois toutes les 8 semaines en plus des échanges formels et informels inhérents au suivi du projet des jeunes.

Formation d'équipe en 2020 :

Septembre 2020, l'équipe se recompose :

- ⇒ Le régulateur, la maitresse de maison changent d'unité et sont remplacés par des collègues (un issu de l'équipe suite à une démission, la maitresse de maison travaillait sur LC l'an passé).
- ⇒ Une ME venant du foyer LC arrive sur l'équipe.
- ⇒ Un ME est embauché en novembre afin de remplacer le poste d'éducateur occupé par le régulateur nommé en septembre.

Les collègues doivent apprendre à se connaître pour réassurer affectivement et émotionnellement les jeunes accueillis et qui pour la plupart ont des troubles du lien de l'attachement qui ne favorisent pas leur bien-être notamment après la période de confinement.

La dynamique et cohésion de cette nouvelle équipe se crée dès septembre. L'équipe recomposée trouve ses marques, travaillent autour d'un consensus des règles de vie, et des exigences de chacun afin d'optimiser un travail harmonieux auprès des jeunes et des familles. La maitresse de maison trouve progressivement sa place.

L'accompagnement au quotidien des jeunes scolarisés est resté notre priorité malgré les difficultés à garder un éducateur fil rouge pour les devoirs et aussi, durant le 2^{ème} semestre de l'année scolaire 19/20 où seuls les cours en distanciels étaient dispensés avec les difficultés rencontrées comme pour tous les adolescents et exacerbés pour certains de nos jeunes en situation de décrochage pour certains ou simplement de soucis de compréhension. Un seul diplôme obtenu en juin (1 brevet des collèges) mais 100% de réussite !

Le plus important en 2020 pour nos jeunes a été de sentir que l'équipe a pris soin d'eux durant ce tumulte sanitaire ; les jeunes ont fait preuve de résignation, ont vécu les contraintes, un rythme différent avec l'incertitude du lendemain.

Malgré un besoin viscéral de sortir (ne serait-ce que pour aller chercher du pain, ou poster une lettre les jours où ils ne sortent pas en activités extérieures). Les garçons ont accepté, supporté avec courage de rester si longtemps confiné. Eux parfois si intolérants à la frustration ont su qu'il était encore possible de faire « dans les murs » du foyer des activités, de vivre une grande complicité avec leurs éducateurs et éducatrices.

Cette capacité à traverser la crise a été soutenue par l'appui constant et remarquable des professionnels à leurs côtés et les trésors d'imagination déployés pour réenchanter un quotidien qu'ils refusaient d'abandonner à la morosité.

Les jeunes nous ont révélé quelque chose de précieux : pour eux, le plus important n'est pas d'aller voir un match de football même s'ils aiment cela mais de sentir que nous prenons soin les uns des autres. En cela, ils se sont sentis appartenir pleinement à la société.

Les jeunes savent que le virus peut toucher chacun. De ce fait, l'équipe s'est retrouvée au même niveau que les jeunes qu'elle accompagne.

La base du vivre ensemble est là et notre mission réussie partiellement.

1.9 Inscription de l'unité dans le territoire

L'Orée du Bois ne rencontre plus de grandes difficultés avec le voisinage. Les relations sont cordiales.

Un portail électrique installé en 2019 a permis depuis à ralentir les allées et venues intempestives des jeunes lors de leurs colères voire crise (En effet, certains se retrouvent facilement dans la rue, exposés à tous les dangers, sans discernement).

Nous avons sollicité chaque fois que possible les dispositifs de droits communs se situant à Troyes et l'agglomération.

La convention avec la SPA et l'école des chats a peu été activée au vu du contexte sanitaire. Néanmoins, elle est efficiente.

Nous fidélisons et optimisons au mieux des liens avec le médecin généraliste, installé à présent dans l'agglomération, les collèges, ITEP, qui accueillent nos jeunes.

1.10 Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Orientation à la sortie								
Famille	Milieu ouvert	MECS	CEF	FJT	CHRS	Logement autonome	Autre	CER
3	1		0	0	0	0	0	1

Les mesures d'accueil de jour sont souvent proposées au terme d'un placement. Nous déplorons toujours le manque de structure d'accueil spécifique associant l'accès aux soins et à l'éducatif.

1.11 Perspectives

L'équipe de l'Orée du Bois est toujours dans une démarche de formation VAE sachant que l'année 2020 n'a pas été propice aux regroupements pour les accompagnements VAE, certains ont pris du retard imposé par le contexte.

L'amélioration des postures éducatives et le niveau collégial de l'équipe est en nette évolution. La pluridisciplinarité des formations apporte une richesse au regard croisé sur la pertinence des axes de travail proposés.

L'implication de chacun des membres de l'équipe, de la maitresse de maison, des surveillants de nuit avec l'apport constant du service administratif et de l'agent de maintenance permet de déployer une dynamique de groupe avec l'objectif pour chaque jeune d'être accompagné ainsi que sa famille d'une façon plus efficiente.

2021, l'équipe de l'Orée du Bois a en projet avec les jeunes de réaménager la salle musique en salle de repos, de relaxation pour jeunes exprimant un mal-être profond afin de s'isoler pour quelques temps avec un adulte dans un lieu autre que le foyer. Par ailleurs, cette pièce sera un lieu d'accueil pour les familles, plus chaleureux et intime.

2021, les jeunes participent plus concrètement aux camps proposés sur les temps de vacances et co-construisant le projet avec les éducateurs.

2021, l'équipe se renouvelle encore depuis janvier et plus de la moitié de l'effectif des jeunes est renouvelé de janvier à avril. Une dynamique groupe se recrée entre « anciens » et « nouveaux » avec quelques mouvements de jeunes en interne.

2021, l'objectif de l'équipe est de favoriser les fins de placements ordonnés par le juge au profit d'Accueil Provisoire dès lors que l'évaluation éducative le permet. Le travail avec les familles est l'axe primordial de l'équipe qui a prouvé un savoir-faire auprès des familles accessibles à cette contractualisation avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Jeunes et familles se sentiront davantage acteurs du placement, ou suivi de placement pour l'après.

2021, la participation grâce au travail entrepris débuté par une jeune volontaire en service civique en 2020 autour d'un travail sur la citoyenneté et les droits de l'enfant est toujours effective avec des rencontres par visio-conférence à ce jour en attendant les jours meilleurs de rencontre, d'échanges physiques.

5. UNITE DE VIE PIERRE LOUVEL

L'unité de vie Pierre Louvel est située 15 rue Chalmel à Troyes. Cette bâtisse ancienne sur trois niveaux est vétuste. Les conditions d'accueil ne sont plus adaptées au profil de jeunes que nous accueillons.

Les jeunes disposent généralement d'une chambre double, à l'exception de quelques chambres qui permettent de travailler l'autonomie d'un futur majeur ou d'autres aspects spécifiques. Les sanitaires et douches sont à disposition sur les deux étages.

La localisation en centre-ville de l'unité permet l'accessibilité à tous les services, transports (bus et gare à proximité) et commerces pour ainsi développer un réseau de proximité.

1.12 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe éducative est composée de 8 éducateurs (dont 1 éducateur en formation jusqu'en juin), 1 volontaire service civique, une maîtresse de maison et des surveillants de nuit.

Un fort turn-over et un contexte sanitaire complexe marquent cette année 2020 sur de l'unité.

- 2 remplaçants suite à des arrêts maladie long
- Remplacement en mi-temps thérapeutique sur période de 6 mois
- 2 bénévoles et une animatrice sur le 1^{er} confinement
- 1 renfort pendant la période 1^{er} confinement
- 1 éducateur de renfort pendant les 2 mois d'été
- 2 stagiaires (éducateur spécialisé en juin 3^{ème} et en octobre 2^{ème} année)
- 1 contrat de professionnalisation Moniteur Educateur jusqu'en juin
- 2 départs d'éducateur en septembre afin d'équilibrer les professionnels diplômés sur les 3 unités
- 3 volontaires civique thématique (4^{ème} trimestre).
- Fin de contrat de la maîtresse de maison en décembre

De plus, le nombre Equivalent Temps Plein est de 8 ETP en septembre ; L'équipe éducative de jour est majoritairement masculine. L'équipe éducative de nuit (surveillants) est également exclusivement masculine. Le profil formatif des éducateurs est réparti ainsi :

- 4 Educateurs Spécialisés ou équivalence licence professionnelle jusqu'en septembre puis 3 ensuite
- 2 Moniteurs Educateurs dont un contrat de professionnalisation puis 2 diplômés en juillet
- 1 BPJEPS ou équivalence
- 2 non diplômé

Formations dispensées : Mise en place de :

- L'analyse de la pratique professionnelle
- Formation « le quotidien en MECS »

1.13 Profils des jeunes accompagnés

	2018	2019	2020
Capacité d'accueil	12	12	12
File active	23	23	16
Âge moyen	15	14	14
Durée moyenne d'accompagnement	12.5 mois	7.5 mois	8.5 mois

Nous avons accueilli 16 jeunes différents sur l'unité Pierre Louvel en 2020, dont 8 jeunes se sont posés l'année complète et 5 sont restés moins de six mois. Le groupe est globalement resté stable avec 4 entrées et 4 sorties.

Cette stabilisation de l'effectif a permis une durée d'accompagnement moyen de 8.5 mois avec un âge moyen de 14 ans.

Origine des mesures		
	Administrative	Judiciaire (dont OPP)
2018	1	22
2019	0	23
2020	0	16

Mesure ou orientation complémentaires						
	PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD	autre
2018	8	0	4	3	0	
2019	5	3	1	2	0	
2020	3	0	1	3	0	1 ADAPT

Les 3 jeunes qui bénéficiaient d'une Mesure Educative de Liberté Surveillée ont quitté l'unité au cours des 5 premiers mois de l'année. Après le dernier jeune arrivé l'été, le groupe compte 3 jeunes ayant une reconnaissance MDPH, orientés principalement en ITEP et 1 en Impro. Le profil des jeunes se recentre davantage sur le domaine de la protection de l'enfance.

Au cours de cette année, nous avons travaillé de concert avec la PJJ, l'ITEP de Vendeuvre et celui de Danton, tout comme avec l'ADAPT ainsi qu'avec la MDPH.

Lieu de vie de l'enfant à l'admission				
	Famille	Famille d'accueil	MECS	Autres
2018	10 dont 3 suivis en milieu ouvert	1	4	1 MNA
2019	9	3	10	1 MNA
2020	5	4	6	1 MNA

Sur les 4 entrées en 2020, 2 jeunes proviennent du CDE sur des placements de longue durée et 2 autres de famille d'accueil. Ces orientations sont dues à un éloignement nécessaire avec leur fratrie ou d'autres jeunes ou en lien avec un rapprochement de la vie citadine.

Origine géographique des jeunes								
	Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département	Autres
2018	12	2	1	1	2	1		2
2019	14	3	0	0	0	4	0	1
2020	8	3	3	0	1	0	0	1

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée						
	Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisé (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé	Autres
2018	5	2	2	8 dont 2 exclusions		4 décrochages scolaire
2019	18	2	0	4	0	
2020	11	1	0	4	0	0

Chaque jeune est engagé dans un projet scolaire et a été maintenu. Cette année, 11 jeunes sur 16 sont dans un cursus de scolarité dit ordinaire dont 4 jeunes en lycées professionnels (restauration, carrosserie et mécanique). En juin 2020, 2 jeunes ont obtenu et été récompensés par le diplôme des Brevet des collèges.

1.14 Modalités d'accompagnement

1.14.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le travail de formalisation des PAP a été poursuivi. Nous avons renforcé notre collaboration avec l'ASE afin de co-construire le Projet Pour l'Enfant et pouvoir ainsi en découler la formalisation des PAP. L'équipe éducative participe à des synthèses extérieures et à des réunions partenariales.

Les 2/3 des jeunes accueillis bénéficient d'un suivi psychologique soit dans le cadre de l'établissement spécialisé ou en libéral, soit avec l'appui du pôle psychologique de l'AJA.

Le protocole d'accueil institutionnel est mis en place à travers :

- Rencontre avec les responsables légaux pour une prise de contact et une visite de l'unité
- Mise en place d'un bilan à la médecine préventive
- Première consultation obligatoire, en lien avec le pôle psychologique AJA
- Rapport d'observation un mois après l'arrivée

Ces éléments observables et recueils de données permettent d'orienter les objectifs d'accompagnement et de la mise en place du PAP.

1.14.2 Le quotidien

La proximité des services, commerces et transports favorisent l'autonomie. Pour 2020, le nombre de sorties sans autorisation, tout comme les déclarations inquiétantes ont fortement diminué due à la modification du profil des jeunes accueillis. L'aménagement de l'unité, les conditions d'accueil et le peu d'espace extérieur ne permettent pas aux jeunes de pouvoir se poser sereinement sur l'unité. Néanmoins la force de proposition des éducateurs quant aux sorties extérieures et l'adhésion des jeunes permettent de souffler tout en d'expérimentant de nouvelles activités.

Malgré la vie collective et la rotation des professionnels, l'ensemble des jeunes ont été préservé du virus. Néanmoins la crise sanitaire bouleverse l'accompagnement au quotidien et ses modalités. En effet lors du premier confinement sur la période mi-mars à mi-mai, la présence permanente des 12 jeunes et l'inquiétude sanitaire a été compensé par deux bénévoles à tour de rôle sur la partie d'accompagnement pédagogique à la scolarité et une animatrice sur la période des vacances d'hiver. Ces renforts ont facilité une qualité d'accompagnement du groupe pendant cette période compliquée.

Un protocole sanitaire est mis en place afin d'assurer le retour aux conditions des visites avec les familles.

Lors du deuxième confinement d'octobre à décembre, une campagne de dépistage avec des tests PCR a été effectué. Le quotidien a été moins bouleversé car les établissements scolaires et les droits de visite et d'hébergement ont été maintenus.

Les séjours extérieurs sont fortement appréciés par les jeunes qui sont demandeurs. L'éloignement avec le quotidien, la découverte d'un nouvel environnement modifie la dynamique de groupe. Des projets de séjour ont été annulés sur les vacances d'avril et de novembre. Pour autant, certains séjours ont pu se mettre en place :

- un séjour à la montagne à Labresse en février
- 2 séjours d'une semaine en camping au Lac du Der en juillet et le second en août
- un séjour d'une semaine en Ardèche en juillet
- un séjour d'une semaine à Chamonix
- Une nuitée en gîte de Merrey-sur-Arce pour le réveillon de Noël

Dans l'attente du déménagement et du projet de l'unité à La Chapelle St Luc, cet investissement sur l'extérieur a permis de patienter.

1.14.3 Le travail avec les familles

Le lien avec les familles est fait concernant l'ensemble des actes usuels, actes éducatifs en lien avec le projet du jeune dans un but de co-construction. L'éducateur référent est l'interlocuteur principal sur le suivi du projet. Les familles sont associées autant que possible aux différents rendez-vous des jeunes (scolaire, médicaux, administratifs...). Leur participation et association contribuent à l'évolution du jeune.

Le PAP est l'outil pour formaliser le projet avec la famille et le jeune.

Les jeunes accueillis sur l'année 2020 ont eu peu de droits d'hébergement. C'est pourquoi, beaucoup de visites médiatisées sont mises en place afin d'entretenir le lien avec l'ensemble de la famille (parents, fratrie, grands-parents). Le nombre de calendrier de visites est très conséquent sur cette année.

Sur les 16 jeunes accueillis sur l'année, la répartition des droits s'effectue ainsi :

- 8 jeunes bénéficient d'hébergement sur différents rythmes dont 3 ont évolué durant l'été
- 4 jeunes bénéficient de visites médiatisées par nos services (parents conjoint, mère séparé, père séparé)
- 4 jeunes bénéficient de visites fratrie médiatisées par nos services
- 2 jeunes bénéficient de visites médiatisés famille élargie
- 3 jeunes ont été accompagné par un lieu neutre, notamment l'Espace Rencontre

Ces accompagnements permettent d'évaluer les conditions d'accueil, de recueillir des informations dans le but de réajuster la cohérence éducative entre le foyer le domicile familial et surtout de soutenir les parents dans leur positionnement.

La notion de travail avec les familles est entendue au sens large suivant la situation des jeunes ; en effet comme des personnes ressources (ancienne famille d'accueil, grands-parents) afin de conserver les liens.

Certains statuts particuliers, ayant une DAP ou en tant que pupille de l'état, nous permettent de solliciter l'ASE en place d'autorité parentale ou encore comme interlocuteur avec le conseil de famille.

1.14.4 Actions et éléments significatifs en 2020

Dans l'attente du déménagement et afin d'offrir des conditions d'accueil plus agréables, un réaménagement d'une partie de l'unité a continué à être mis en place, après l'installation d'une nouvelle cuisine l'an passé. Les peintures du rez-de-chaussée et le mobilier du salon a été renouvelé. L'aménagement des chambres des jeunes a été actualisé lors de nouvelles admissions.

Après l'abandon du projet de déménagement de 2019, l'opportunité nous a été offerte par le Département d'un projet plus vaste sur la commune de la Chapelle-st-Luc à 400 mètres du siège de l'association. Une première rencontre a été mise en place avec la commune et le Département. Nous avons été associés aux besoins d'aménagement du lieu de vie. La pandémie a freiné les différentes rencontres. Puis l'appel à projet des différents travaux s'est mis en place cet été afin que les travaux commencent dès septembre.

Les jeunes et l'équipe ont pu visiter la maison et son cadre de vie peu après la rentrée scolaire. Ils ont pu facilement s'y projeter malgré l'absence des modifications d'aménagement des pièces. Les jeunes sont invités à trouver le nom de la nouvelle unité. Le déménagement est prévu pour l'été 2021.

Le contexte 2020 n'a pas permis le rassemblement et les festivités. En effet, le traditionnel barbecue avec les familles et les proches des jeunes en juin ainsi que la fête de fin d'année n'ont pas été célébrés. Cette dernière sera remplacée par une fête de l'été en juin 2021 avec un spectacle.

Le recrutement de 3 volontaires en service civique sur des thématiques différentes mais complémentaires (citoyenneté, scolarité et remédiation) est intervenu en octobre 2020. Leur mission, à destination de l'ensemble des jeunes de l'AJA, s'oriente davantage vers l'extérieur. Ainsi, la transversalité permet de retranscrire une vision globale des points de vue des jeunes. Leur spécialité est identifiée par tous et permet de créer des dynamiques différentes et de privilégier des temps en dehors du quotidien. Les différents projets tendent à rendre acteur les jeunes, que ce soit à travers un article de journal ou une action solidaire. Les jeunes de l'unité ont pu participer à la création de boîtes de Noël pour les plus démunis. Cette action a pu sensibiliser certains jeunes sur les valeurs de cette action.

Nous continuons la professionnalisation de l'équipe éducative à travers des séances d'analyse des pratiques et la formation du « Quotidien en MECS ». Le croisement des regards favorise une prise de recul et une réflexion commune.

1.15 Inscription de l'unité dans le territoire

Dans une dynamique d'inclusion sociale, l'action éducative s'est portée de plus en plus sur l'ouverture auprès des acteurs de droit commun. Un réseau d'acteurs de proximité de la vie quotidienne (pharmacie, médecin, commerces de proximité...) permet de travailler l'autonomie. L'inscription et les partenariats créés avec les associations locales ou clubs sportifs permet de travailler la socialisation. Enfin les accompagnements auprès des administrations (mairies, CPAM...) ou des dispositifs d'intégration (Mission Locale, MLDS-EN..) permettent de préparer les jeunes à leur évolution.

L'accès aux équipements de proximité, tel que le skate parc, les voies des Viennes, les parcs E. Herriot et H. Terré et les Moulins, permettent de faciliter l'investissement des jeunes dans les lieux publics afin de s'aérer dans des espaces arborés, supports à des divertissements où chacun peut se retrouver ou rencontrer des jeunes extérieurs. Selon les envies des jeunes, différents essais en club ont été effectués dans le but de découvrir et partager une passion commune avec d'autres adhérents afin de favoriser une inscription dans une discipline (foot, boxe, tir à l'arc, badminton).

En début d'année, un projet de customisation a été réalisé avec 4 jeunes en partenariat avec le magasin Custumboubou. Au cours des 4 séances, les artistes en herbe ont créé artistiquement leur dessin et l'on reproduit informatiquement tout en y associant un message personnalisé.

Un projet interinstitutionnel (sauvegarde, PJJ, AJA et CDE) de tournois de foot de salle s'est mis en partenariat avec le « S3 ». Malheureusement, la crise sanitaire a suspendu l'effectivité de cette action avec seulement 2 matchs engagés. Les jeunes partageaient la dynamique de compétition et défendus fièrement notre association malgré les défaites à notre actif.

En fin d'année, un partenariat avec la ville de Troyes a été mis en place concernant l'accompagnement à la scolarité, notamment avec le centre intergénérationnel des Marots. En effet, le besoin nécessaire d'un soutien renforcé d'aide aux devoirs d'un jeune a permis d'élargir à un groupe plus important. Il est convenu que cet accompagnement se mette en place en janvier 2021.

Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

	Orientation à la sortie							
	Famille	Milieu ouvert	MECS	CEF	FJT	CHRS	Logement autonome	Autre
2018	1	6	7 dont 4 en interne AJA	1	1	0	1	
2019	1	3	5 dont 3 en interne	0	1	0	0	
2020		1	1 mobilité interne	1 incarcération			1 logement semi-autonome EGD	

1.16 Perspectives 2021

- S'installer et investir ce nouveau lieu, tout en mettant au travail le projet de service de l'unité
- Favoriser le renouvellement de notre partenariat local de la commune de la Chapelle –st-Luc tant au niveau des acteurs locaux (associatifs et municipaux) que sur le principe même de cette nouvelle structure qui sera l'inclusion
- Continuer à professionnaliser les équipes, notamment sur l'approfondissement du travail famille à travers le rôle du référent afin d'accroître la qualité d'accompagnement auprès des jeunes accueillis et de leur famille.

6. UNITE DE VIE LE CHAMPENOIS

Le foyer Le Champenois est situé 188 rue de Preize, dispose d'une cour de bâtisses (locaux AJAP) de bâtiment annexe d'une salle de multi-activités sportives et d'un dojo partagés avec l'ensemble de l'association.

Il est desservi par des bus de ville à 10 minutes de la gare et à proximité du centre-ville où se trouvent collèges et lycées de l'agglomération.

Ouvert toute l'année, les éducateurs(trices) interviennent de 7H à 23H. Les surveillants de nuit sont présents de 22H à 7H. Une maitresse de maison est présente la semaine en journée. Sept chambres peuvent accueillir deux jeunes avec des sanitaires afin de garantir l'intimité. Au rez-de-chaussée se trouve une salle scolaire, une salle loisirs. Le bureau des éducateurs a été agrandi en 2020. Le foyer dispose d'un kangoo et d'un trafic.

1.17 Organisation de l'équipe éducative

Un régulateur travaille avec 7 éducateurs dont 2 ES, 3 ME, 1 AES depuis août, 2 éducateurs sportifs. La maitresse de maison a (comme celle du foyer OB) obtenu en décembre une certification professionnelle en fin de formation à l'IRTS de Reims.

Un changement d'équipe en septembre s'est opéré.

Janvier et Août 2020, deux collègues ont démissionné pour évoluer professionnellement.

1.18 Profils des jeunes accompagnés

Capacité d'accueil	12
Place d'urgence	1
File active 2020	21
Âge moyen	16
Durée moyenne d'accompagnement	2

Origine des mesures	
Administrative	Judiciaire (dont OPP)
1	15

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD
4		0	2	2

Lieu de vie de l'enfant à l'admission			
Famille	Famille d'accueil	MECS	Autres
10	2	3	1

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département
12	1	0	1	1	1	2

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée					
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé	Décrochage scolaire
8	2	0	2	1	5

1.19 Modalités d'accompagnement

1.19.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

La collaboration avec l'ASE afin de co-construire le Projet Pour l'Enfant nous permet de formaliser les PAP. La co-référence de tous les jeunes par le régulateur a été expérimenté afin d'avoir un regard global et une continuité sur les différentes situations sous l'égide de la Cheffe de Service.

Chaque jeune a un éducateur référent et un éducateur co-référent.

En 2020, la moitié des jeunes accueillis bénéficient d'un suivi psychologique soit dans le cadre d'établissement spécialisé, soit avec le renfort du pôle psychologique de l'AJA.

Comme depuis de nombreuses années déjà, l'admission du jeune déclenche un bilan de santé à la médecine préventive et un rendez-vous psychologique en lien avec le pôle interne.

Une note d'observation est rédigée durant la fin du premier mois pour un recueil d'observation. Les données observables orientent les objectifs et la mise en place d'un PAP. Chaque projet est unique, élaboré en équipe et conjointement avec le jeune et sa famille. Il est porté par le jeune, l'éducateur référent et la Cheffe de Service en collaboration avec sa famille.

1.19.2 Le quotidien

Il s'articule autour des temps scolaires. Le planning des éducateurs est réadapté régulièrement afin de faciliter certains déplacements dans l'agglomération et d'optimiser les meilleures conditions pour le jeune concerné.

Le service remédiation accueille les jeunes en situation de décrochage afin de garder un rythme de vie et d'offrir un projet contenant pour raccrocher sur un projet d'insertion.

En 2020, nombreuses disparitions inquiétantes ont ponctué les journées des éducateurs, inquiets d'une mise en danger quelconque. Une forte dépendance au cannabis nécessite des allers et venues à des heures différentes d'un collégien. La lassitude des adultes est importante car il faut sans cesse faire preuve d'imagination pour garder le jeune dans nos murs.

Que de discours de prévention, de « coup de gueule » parfois pour faire réagir certains jeunes dépendants et adoptant des comportements inadaptés voire violents.

Quant aux autres jeunes (les non-fugueurs) nous les encourageons à avoir des activités dans des clubs, association, afin de favoriser leur sociabilité et faciliter l'accès à des cercles d'amis, de copains.

Des activités régulières telle que piscine, boxe, pêche aux beaux jours, sont proposées quand nous avons le droit de sortir (Période de confinement).

Pendant les vacances sont organisés des camps afin de travailler des objectifs différents avec les jeunes et bousculer leur repère de vie à AJA.

Chaque soir, l'aide aux devoirs reste une priorité pour les jeunes scolarisés et depuis octobre, nous avons le renfort de volontaires en service civique qui par des thématiques « raccrochent » certains jeunes en classe.

Le dispositif Dynamo proposé par l'association Aurore a permis à certains de nos jeunes les plus en difficultés de garder un rythme et susciter un intérêt pour un avenir professionnel par le biais d'atelier adapté ou stage.

1.19.3 Le travail avec les familles

Nous tentons d'associer les familles dès que possible dans toutes nos démarches auprès de leur enfant (scolaire, médicale, administratif, le loisir).

Des visites à domicile, rencontres sur le foyer permettent de travailler le lien enfant/parents/et ou famille élargie favorable pour un éventuel retour en famille, si le contexte le permet.

Le nombre de visites médiatisées par l'équipe dans nos locaux reste constant par rapport à l'an passé.

Dans l'ensemble, les familles répondent favorablement à nos sollicitations car nous ne les jugeons pas, ne formulons ni griefs ni reproches.

Nous sommes là pour les accompagner dans leur rôle parental, les guidant si nécessaire.

Durant la première période du confinement, certains jeunes n'ont pas accepté la suspension de leur droit de visite et d'hébergement, préférant se rendre au domicile de leur parent et y rester durant cette période malgré les consignes du département.

Pour les jeunes restés au foyer, nous avons constaté que certaines familles délaissaient leur fils. Nous avons maintenu des liens téléphoniques afin de donner et prendre des nouvelles.

1.19.4 Actions et éléments significatifs en 2020

Le vivre ensemble durant le confinement était mis à l'épreuve. Les jeunes ont su puiser dans leur ressource, ou bien par résignation pour résister à la morosité et inquiétude que beaucoup partageaient.

Le respect des gestes barrières, des sorties autorisées et réglementées était au cœur de nos préoccupations.

Confrontés à un réel fléau, celui de l'addiction au cannabis nous devons en mars travailler avec l'ANPAA pour accompagner les équipes.

Cette formation a été reporté de 2,5 jours à l'automne. Il s'agit de prévenir et accompagner les conduites addictives au sein de l'AJA.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les jeunes (consommateurs de cannabis) sur les risques réels qui existent à fumer en chambre en cachette, nous devons mener des ateliers de prévention avec le SEDIS. Les pompiers ont annulé leur intervention auprès des jeunes car trop sollicités pendant le confinement. Des contacts en 2021 sont repris.

Des embauches pour pallier les absences ont permis de soulager l'équipe et rassurer les jeunes dans le quotidien printanier.

Un animateur, des bénévoles sont venus épauler les équipes pour assurer la continuité pédagogique des collégiens, lycéens, d'un enfant scolarisé en ULIS.

L'animateur a proposé un atelier musique et chant aux jeunes les plus âgés du groupe. Des talents se sont révélés.

Les éducateurs dans ce contexte de crise sanitaire ont accompli leur mission éducative même fatigués, apeurés par les effets du virus.

Certains collègues nous ont proposé de travailler davantage si nécessaire afin de maintenir sur le foyer un rythme de vie aux enfants, ponctué par la scolarité et les loisirs.

Les enfants « ont improvisé » avec les adultes des activités afin d'occuper les journées de confinement notamment sur les temps de week-end et vacances de Pâques.

La période si singulière du confinement a forcé le trait sur ce qui fonctionne bien et sur ce qui est à améliorer notamment la coordination entre les différentes instances (Département, ARS, Justice, Education Nationale) et réciproquement pour être en totale cohérence les uns et les autres.

Deux camps ont été proposés sur l'unité pour respirer et oublier le printemps écoulé. Les jeunes du foyer ont pu bénéficier des lacs dans le cadre de mini séjour durant tout l'été.

En 2020, nous comptons moins d'agressions sur le personnel. L'AJA a malgré tout déposé plaintes à plusieurs reprises contre des jeunes pour violence et dégâts matériels.

Le changement d'équipe réfléchi au niveau institutionnel a permis aux jeunes accueillis durant l'été de connaître une nouvelle dynamique de groupe.

En septembre, l'équipe nouvelle a dû apprendre à réfléchir ensemble, à une posture professionnelle et éducative consensuelle en adéquation avec nos missions et les compétences individuelles de chacun.

L'A.P.P (Analyses Pratiques Professionnelles) est un outil apprécié lors de tels « remaniements d'équipe ». Il a fallu accompagner l'équipe en ce sens.

Une convention depuis septembre avec la pharmacie de la gare facilite la distribution quotidienne des médicaments prescrits par les médecins ou pédopsychiatres.

Le service administratif très impliqué et sollicité dans nos missions éducatives s'est adapté sans cesse pour faciliter le travail des éducateurs.

1.20 Inscription de l'unité dans le territoire

L'équipe travaille en réseau avec l'ANPAA, ALT, la Médecine Préventive, sportive, mais aussi avec l'Education Nationale, établissements spécialisés (ITEP, SESSAD).

Nous « fidélisons » les médecins, kinés, infirmiers, dentistes, les rendez-vous avec les interlocuteurs du Pôle psychologique et « France bénévolat ».

En lien avec divers centres de formations et IRTS, nous accueillons des stagiaires afin de leur proposer un site qualifiant enrichissant.

1.21 Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Orientation à la sortie							
Famille	Milieu ouvert	MECS	CEF	FJT	CHRS	Logement autonome	Autre
4	2	1	0	0	0	0	1

1.22 Perspectives

- ⇒ Faire participer les jeunes au concours organisé pour l'ensemble des services afin de créer des émulations de groupe.
- ⇒ Travailler autour d'activités communes les week-ends et vacances scolaires pour favoriser les rencontres entre les jeunes des trois unités de vie et les jeunes de l'AJAP.
- ⇒ Aider les garçons à élargir leur lien social hors foyers pour faciliter leur vie future de jeune citoyen par des actions menées sur la citoyenneté et en allant à la rencontre d'autres jeunes de leur âge en club ou autre.
- ⇒ Améliorer nos outils de travail pour aborder les domaines de la sexualité, du consentement et de l'acceptation du genre.
- ⇒ Développer la qualité de notre contribution transversale sur les temps de remédiation auprès des jeunes.
- ⇒ Accompagner les démarches VAE et inviter chacun à s'inscrire dans les formations proposées par l'Association.
- ⇒ Repenser les camps avec et pour les jeunes afin qu'ils se sentent responsables et porteurs de projet collectif.
- ⇒ Veiller à garder une bonne dynamique de cohésion d'équipe.

7. DISPOSITIF REMEDIATION

Le parcours de vie des jeunes accueillis à l'AJA avec des problématiques individuelles et familiales nombreuses peuvent induire des ruptures dans leur parcours scolaire ou de formation professionnelle. Le dispositif remédiation est une réponse institutionnelle, transversale à l'ensemble des foyers, avec pour but de favoriser l'accès au droit commun des jeunes accueillis tout en cherchant en permanence la co-construction avec les familles. En outre, cette démarche doit permettre une évolution des pratiques professionnelles vers davantage d'inclusion.

1.23 Le dispositif

L'objectif du dispositif est de proposer une remédiation éducative susceptible de redonner confiance en eux, de trouver leur place sur le plan social et de se réinscrire dans un dispositif de droit commun : projet éducatif en interne et projet d'insertion en externe.

- Renouer avec leur capacité d'apprentissage et progression personnelle
- Créer un espace pour travailler les codes sociaux, le savoir-faire, la posture, la communication et valoriser les compétences
- Développer et renforcer le partenariat avec les ressources extérieures

Le but est de donner sens aux actions en cohérence avec le projet du jeune. Ces actions éducatives en amont permettront d'affirmer ce cadre, de donner un rythme et les prérequis (savoir-vivre, savoir-être et aptitudes) afin de favoriser l'inclusion du jeune. Les axes forts du dispositif sont :

- La valorisation des compétences sociales et citoyenne
- La transversalité du fonctionnement des équipes développant l'harmonisation des pratiques et une cohérence institutionnelle
- Une dynamique territoriale partenariale pour développer une alliance éducative à travers l'établissement de référence. Cette approche globale du jeune permet une réponse mieux coordonnée.

Le profil des jeunes attendus est tout adolescent sur les unités de l'AJA en décrochage scolaire ou sans projet professionnel.

La philosophie du dispositif est l'appropriation des professionnels de cet outil afin de participer à sa construction. La transversalité favorise la mutualisation des compétences et le partage des expériences des professionnels. La rotation des plannings sur les différentes unités fonctionne. Le taux encadrement donne la possibilité d'individualiser les accompagnements et de prolonger le travail de mis en place par le référent.

1.24 Les moyens

L'aménagement des locaux a été effectué l'an passé afin d'avoir 3 pièces distinctes pour accueillir des temps collectifs et individuels. Un véhicule est mis à disposition pour les déplacements. Un volontaire avec une mission de service civique est dédié spécifiquement. Nous avons mis en place des équipements afin de constituer une cuisine familiale. Ce support permet également dans un acte éducatif d'être en autonomie quant à la gestion des courses, création des menus, travailler l'équilibre alimentaire, gestion du transport et du budget. Le créneau de 9H-16H permet d'accéder au dojo et au hangar librement afin d'effectuer des séances sportives.

1.25 Son fonctionnement

Années	2019 d'expérimentation	2020 période sanitaire complexe
Ouverture	8 semaines d'octobre à décembre	<u>2 périodes</u> : -janvier/mi-février, sur 6 semaines soit 21 jours -octobre/décembre, sur 8 semaines soit 25 jours
Educateurs	21 éducateurs différents en rotation Soit 3 encadrants par jour dont un volontaire Contrat Civique	<u>Période 1</u> :15 éducateurs différents en rotation avec une moyenne de 2 jours par semaine soit 4 demi-journées <u>Période 2</u> :11 éducateurs différents en rotation avec une moyenne de 2,5 jours par semaine soit 5 demi-journées Soit 2.5 encadrants par jour dont un volontaire Contrat Civique
Jeunes	12 jeunes différents Moyenne de 3.5 jeunes par demi-journée	<u>Période 1</u> : 10 jeunes différents avec une moyenne de 3.5 jeunes par demi-journée <u>Période 2</u> : 5 jeunes différents avec une moyenne de 2 jeunes par demi-journée

Le dispositif s'adapte aux besoins des jeunes. Il a été mis en place soit en semaine complète, à temps partiel (matin ou après-midi), de façon ponctuelle sur une journée ou quelques heures pour une démarche ciblée ou encore pour compléter un emploi du temps aménagé. Le profil de ces derniers est de jeune en attente d'orientation scolaire ou d'admission ou de déscolarisation ou d'exclusion temporaire.

Les supports de médiation utilisés sur des ateliers collectifs sont culturels (cathédrales, musées, médiathèque, ludothèque, musique...), manuels (création d'objet en bois, rénovation babyfoot...), sportifs (foot, boxe, vélo...), en lien avec les médias (Débat suite à un film sur la violence, journaux, réalisation d'un film et les effets spéciaux...) et de la médiation animale (SPA, associations, vétérinaire, animalerie...).

Les démarches individuelles sont en lien avec leur autonomie (code, mobilité de transport...), la scolarité, la professionnalisation (découverte de métiers, établissements de formation...), l'insertion (CV, lettre de motivation, préparation entretien embauche) voir des démarches administratives (pièces d'identité, banque), citoyenne (recensement, journée d'appel) ou de santé. Le partenariat s'est développé avec les différents acteurs (CIO, CFA, Mission Locale, ADAPT établissements scolaire).

Cet espace permet également la création de partenariat dans le cadre du droit commun et de monter des projets en lien avec les besoins des jeunes. Les projets initiés sont développés avec :

- *ALT : matière de prévention addictions (produits, comportements liés au écrans...)
- *Service Départemental Incendie et Secours (sensibilisation et formation aux gestes de premiers secours)
- *Ferme de Méry-sur-Seine pour des journées découvertes
- *SPA

Le taux d'encadrement permet également aux éducateurs de travailler sur les situations en tant que référent des jeunes qu'ils accompagnent au quotidien.

Différents investissements ont été effectués avec la mise en place d'une cuisine familiale afin de pouvoir se gérer entièrement dès la préparation des menus à la gestion du budget, des courses et de l'accompagnement à la cuisine. Un aménagement spécifique a également été créé à travers la mise en place d'un mur d'expression. Les jeunes

participants à l'outil de remédiation ont pu bénéficier des équipements du dojo et du hangar lors de leurs activités sportives.

Avec la participation des volontaires en contrat civique, ils ont participé au projet sur la laïcité, aux différents articles d'investigation du journal de l'association répertoriant des sujets sur la scolarité, la citoyenneté, la remédiation ainsi que sur la vie de l'association.

Le bilan 2020 permet de repérer et lister les avantages et difficultés rencontrés. En effet, la situation sanitaire n'a pas permis une grande ouverture sur l'extérieur (plus d'évènement organisé, accès limité ou fermeture des lieux culturels). La rotation des équipes et leur fréquence d'intervention toute les 8 semaines n'ont pas facilité l'implication ni la transmission des informations malgré le journalier mis en place. Quant au partenariat, un travail est lancé sur la semaine d'intervention mais généralement n'aboutit pas au-delà, faute de certitude quant à la prochaine intervention.

Néanmoins, les jeunes participants cette année ont pris rapidement le rythme sans aucune difficulté pour se rendre sur le dispositif comme un accueil de jour. Chacun a pu s'approprier les lieux en mettant en place un mur d'expression, la rénovation du babyfoot ou encore avec un coin tisanderie. Cet espace a été également sujet à différents échanges autour de valeurs et de thématiques (autonomie, le respect, la violence, la présentation de soi...).

1.26 Perspectives 2021 :

- Associer les familles au-delà de la simple information des démarches entreprises afin d'être porteuses et actrices de cet accompagnement
- Trouver le fil rouge et les outils du dispositif souvent en rotation permanente
- Planifier le lancement en adéquation avec la rentrée scolaire
- Ouvrir la réflexion avec les équipes éducatives pour faire évoluer le dispositif

8. DISPOSITIF MILIEU OUVERT AJAP

Action Jeunesse de l'Auve dispose d'un service de milieu ouvert qui a pour mission de mettre en place les mesures d'Accueil de Jour et d'Accompagnement à la Parentalité. Il agit sous l'autorité de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces mesures sont soit judiciaires soit administratives. Ce service propose un accompagnement soutenu :

- afin de travailler, de faire émerger et de développer les compétences parentales tant au niveau citoyennes, éducatives que sociales. Comme le dit Cyrulnik, pour être un parent pas trop inadéquat (ce qui est toujours une grande réussite), il faut se sentir en sécurité de faire des erreurs, de pouvoir en apprendre et de pouvoir en parler.

- afin d'établir une relation de confiance avec le jeune, d'avoir une vision globale de sa situation tant au niveau personnel que familial et social, de mettre au travail ses besoins, ses attentes, ses ressources et compétences pour permettre l'élaboration de son projet de vie et de sa mise en œuvre.

Les espaces de rencontre sont le domicile familial, les locaux du service ou tout autre lieu susceptible de favoriser l'établissement d'un lien serein, basé sur la confiance et sur la liberté d'échanges. Les temps de rencontre sont individuels ou collectifs en fonction des sujets à aborder, des événements, du climat au sein de la famille.

Les locaux se situent 186 rue de PREIZE à Troyes. Ils se composent de bureaux, de salle de réunion et d'espaces de convivialité : cuisine, espace de jeux, ...

Des activités ludiques, culturelles, sportives, des ateliers de créativité, des séjours sont organisés tant en direction des jeunes que de leur famille. Ces médias sont utilisés comme facilitateur de lien, de dynamique, de mise au travail de certains objectifs, de tremplin pour dépasser une difficulté et d'aide de positionnement de chacun dans la relation.

Un accompagnement singulier est proposé autour de la scolarité, de l'insertion socio-professionnelle, des apprentissages.

1.1 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux dédiés et 2 partagés avec le dispositif Appartement Espace Gérard Doucet. De formations différentes et d'expériences diverses, la richesse de l'équipe permet une transversalité d'intervention sur certaines mesures, une analyse professionnelle riche, une évaluation complémentaire et une approche globale de la situation familiale.

Chaque professionnel dispose de son espace de travail (bureau, ordinateur, téléphone portable) et le service dispose de cinq véhicules (3 kangoo et 2 trafics) pour assurer les rendez-vous et les différents déplacements liés à l'activité.

Le champ d'intervention du service s'est progressivement étendu à l'ensemble du département.

1.2 Profils des jeunes accompagnés

42 garçons et 19 filles sont concernés par une mesure AJAP sur l'année 2020.

Capacité d'accueil	40
File active 2019	61
Âge moyen	15 ans et dix mois
Durée moyenne d'accompagnement	15 mois et demi

Origine des mesures	
Administrative	Judiciaire
3	58

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	CMP
11	1	1	3	4

Lieu de vie de l'enfant à l'admission		
Famille	Famille d'accueil	MECS
60		1

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Vendevre	Secteur Arcis sur Aube	Secteur Bar Sur Seine
42	12	0	3	2	1	1

Situation scolaire ou professionnelle				
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage	Etablissements spécialisé (IME, ITEP, etc)	Déscolarisé
21	1	9	2	27

Les 27 jeunes qui sont en décrochage ont une dynamique différente ; neuf vont s'inscrire à la Mission Locale et rechercher un emploi. En revanche, pour 18, l'inertie professionnelle ou scolaire reste un mode de vie très ancré. Il s'agit donc d'éviter l'isolement social voire la rupture.

1.3 Modalités d'accompagnement

1.3.1 Le Projet d'Accompagnement Personnalisé

En considérant le Projet Personnalisé de l'Enfant rédigé par le représentant de l'ASE lors de l'admission sur le service, les professionnels mettent en place avec le jeune et la famille un projet d'accompagnement personnalisé où les dimensions Parents, Enfants et Parents/enfants sont mises au travail.

La mesure éducative vise expressément l'enfant. Pour autant sa réalisation s'appuie sur la mobilisation effective des parents en tant qu'acteurs responsables du développement adapté de leur enfant alors que même qu'il n'existe pas d'autre obligation que de permettre l'exercice de la mesure. C'est donc dans le cadre de l'action négociée autour de leur adhésion et de leur engagement que se situe l'action des professionnels du service auprès des parents.

Ce PAP est le fil conducteur qui guide le jeune et sa famille tout au long de l'exercice de la mesure. A partir d'une évaluation des attentes, des besoins, des souhaits de chacun, une stratégie éducative et des hypothèses d'intervention se dégagent. Il n'est pas inerte. Sans cesse, il est réinterrogé, réévalué afin de répondre au mieux à la situation.

1.3.2 Le travail avec le jeune

L'action du service, puisqu'elle se réfère à la protection de l'enfance, renvoie à l'intérêt de l'enfant, à ses droits mais aussi au droit à l'enfant. C'est une action en direction de l'enfant, même si elle s'appuie sur une intervention dans la famille et auprès des adultes référents de l'environnement de l'enfant.

Relations affectives, amicales, familiales, santé psychique et physique, scolarité, orientation professionnelle, conduites à risques ou violentes, sont les domaines concernés par l'accompagnement. Le dialogue, à travers la relation de confiance à l'adulte qui s'établit, permet aux adolescents de mettre en mots leurs souffrances et de donner du sens à ce qu'ils vivent. L'objectif est de permettre au jeune de « dire et de se dire », de « trouver ou de retrouver sa place », de comprendre celle à laquelle il a été assigné, de trouver des ressources en lui. Il s'agit aussi de les rassurer et de les sécuriser.

L'équipe propose aux jeunes des activités à vocation éducative qui s'appuient sur différents médias (activités sportives, ludiques, récréatives, de prévention, d'information) et concernent l'ensemble des domaines de la vie du jeune (insertion socio-professionnelle, santé, loisirs). Ceci peut s'inscrire dans une approche individuelle ou collective selon la dynamique des jeunes admis, les besoins repérés. Un accompagnement singulier leur est également proposé afin de les réconcilier avec les apprentissages.

Enfin, ils peuvent bénéficier du soutien d'un psychologue conventionné par l'association et d'activités thérapeutiques. 18 jeunes ont bénéficié d'un suivi psychologique et deux jeunes ont participé à une activité thérapeutique : « la médiation animale ».

1.3.3 Le travail avec sa famille

Dans l'intervention du service, la place et le rôle des ressources familiales sont importantes. Selon la nature de la négociation définie avec les parents, les pistes de travail et les modalités de l'action peuvent varier. Ainsi cette proposition de mise au travail peut porter sur différents aspects tels que :

- le conseil et l'appui dans les démarches administratives et à aller à leur rencontre. Cette prestation recouvre à la fois une fonction d'orientation et d'implication effective pour, si besoin, accompagner la finalisation des démarches demandées.

- le conseil et l'appui dans les démarches d'aides ou de soins personnels : prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin de son enfant est régulièrement au cœur même du processus de restauration de la fonction parentale et de compétences retrouvées dans l'exercice au quotidien de son rôle paternel ou maternel.

- l'accompagnement du parent non hébergeant au quotidien : la récurrence de situations de couples séparés, souvent en conflit, détermine régulièrement un double accompagnement.

Dans ce cas, la fonction de médiation et de recherche d'une cohérence éducative entre les parents prédomine.

Sur proposition de l'équipe éducative, chaque parent peut bénéficier d'entretiens avec un psychologue. Trois mères de famille ont bénéficié d'entretiens psychologiques. Ce travail constitue l'AP : Accompagnement à la Parentalité.

1.3.4 Le travail transversal

Différentes actions sont menées auprès de et avec les parents et leur(s) enfant(s). Elles s'inscrivent dans le système familial identifié comme pertinent pour la mise en œuvre de la mission et de la poursuite des objectifs. Elles supposent un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs gravitant autour.

1.3.5 Actions et éléments significatifs en 2020

Actions :

A partir des besoins qui apparaissent au fil des situations suivies, des moments de réflexion et de recherche, le service met en place des formes d'accompagnement éducatifs divers.

- soit ponctuellement et individuellement pour connaître un jeune, lui permettre un autre mode d'expression en le rencontrant dans un autre contexte avec une possibilité de médiatisation (par le jeu, le sport, un repas, ...).

- soit collectivement

- pour les jeunes seuls, par le biais de petits groupes en organisant des activités ludiques, culturelles, sportives, de prévention, d'information, des temps de repas, ou la mise en place de séjour d'une semaine.

- pour les jeunes et les parents réunis par l'organisation d'activités sur une journée ou de séjours.

L'objectif de ces activités et projets collectifs est de :

- faire vivre des temps de séparation

- se découvrir parents et jeunes sous d'autres regards

- mobiliser les énergies de chacun dans des projets positifs, des expériences nouvelles et constructives.

Ces temps constituent l'AJ : Accueil de Jour.

Le travail d'équipe favorise et soutient la recherche de moyens pédagogiques innovants adaptés aux besoins des jeunes et de leurs familles. Notre rôle en ce domaine est non point de nous substituer aux structures existantes, mais de nous situer dans un espace transitionnel spécifique à notre mission de protection de l'enfance : soutenir le développement du jeune et permettre aux parents de se construire en recréant des liens sociaux.

Six séjours ont été organisés pendant 2020 : deux en hiver, un au printemps, deux en été et un à l'automne. Deux ont concerné un public Parents/Jeunes. Ils sont encadrés par deux travailleurs sociaux pour un groupe de sept à neuf jeunes et/ou parents.

Sur les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les vacances, des temps d'activités sont organisés souvent précédés d'un repas. Ce sont des moments d'apprentissage, d'échanges mais également de convivialité.

Le service propose également un accompagnement « à l'insertion/à la scolarité ». Cet accompagnement n'a pas pour objectif la réalisation des leçons et des devoirs mais il s'agit d'acquérir des méthodes, de favoriser les rencontres, se réapproprier des savoirs : savoir-être, savoir-faire, de sensibiliser les jeunes sur leurs centres d'intérêts, leur mode d'expression, leur autonomie. Ce temps vise aussi à être un trait d'union entre l'école et les parents et une ouverture sur un horizon plus large. Il s'agit bien d'un espace d'apprentissage pour le jeune dans lequel il va pouvoir consolider les compétences et les aptitudes requises par et pour les apprentissages. C'est un lieu où il va pouvoir s'interroger sur ce qu'il est en train d'apprendre à l'école, développer des méthodologies de travail, et faire le lien avec d'autres centres d'intérêts.

L'accompagnateur dispose d'une compétence fondée sur l'expérience, une bonne connaissance de l'environnement social et culturel, un bon degré d'information sur le fonctionnement de la scolarité, de la formation professionnelle, un sens aigu de la relation avec les jeunes comme leur famille. Il est à l'écoute, disponible, et sait établir une relation de confiance avec le jeune, la famille et les structures.

Ces temps d'accueil se font collectivement les lundis, mardis et jeudis soirs et individuellement sur rendez-vous. 32 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement.

Éléments significatifs :

19 audiences se sont tenues. 43 rendez-vous avec l'ASE ont eu lieu.

La crise sanitaire et le confinement ont eu un impact sur le fonctionnement du service et des médias proposés. L'équipe est restée mobilisée téléphoniquement et se rendait très disponible. Les visites à domicile ne se faisaient que dans les cas d'urgence ; 5 ont eu lieu sur la période de confinement de mars 2020

Pour les jeunes, les conséquences du confinement se situent au niveau scolaire (accumulation de lacunes, décrochage pour certains), au niveau de la vie quotidienne (perte de repères, manque de dynamisme, violences verbales voire physique, braver les interdits (accumulation d'amendes) ; cette période a créé également beaucoup d'angoisse et des prises de poids. Une jeune a d'ailleurs été hospitalisée car cette période a été très éprouvante, source de stress ingérable.

Pour les parents, le vivre-ensemble a été très compliqué car les espaces de vie étaient exigus pour certains ; pour d'autres, il leur était difficile de proposer des temps de jeux, de jongler avec le télétravail, de continuer à poser un cadre et un rythme de vie. Mais tous ont souligné l'importance des contacts téléphoniques réguliers.

La sortie du confinement a permis de reprendre peu à peu certaines activités en groupe restreint et en respectant les gestes barrières.

1.4 Inscription du dispositif dans le territoire

L'action du service s'inscrit dans un travail de réseau et de partenariat. Les premiers partenaires souhaités sont l'enfant et sa famille. Les intervenants ne peuvent déterminer d'emblée les ressources qu'il faudra mobiliser pour une situation. Parmi les plus fréquemment mobilisées en cours d'intervention, on retrouve : la famille élargie, l'Education Nationale, les Missions Locales, les Centres de formation, les établissements ou services spécialisés, les assistants sociaux scolaires ou CPE. Cette dimension Partenariat/réseau n'est possible et nécessaire à mettre en œuvre qu'à la condition que le travail en équipe soit effectivement opérant, car constitutif d'une altérité dans le champ social. Ce n'est en effet, qu'à partir d'une élaboration collective, garantie institutionnellement, que le travailleur social, fort de son identité et d'une position/parole, peut venir enrichir et s'enrichir du regard et de l'appréciation des autres partenaires institutionnels et du réseau dans lequel est inscrite la famille. C'est ainsi une manière de poursuivre cette approche plurielle des situations en y incluant la prise en compte des ressources propres de la famille et sa capacité à les mobiliser. Le service n'est pas un monde à part. Il doit effectivement prendre en compte l'inscription sociale et culturelle des familles et ainsi prendre part à son niveau, à une meilleure insertion de celle-ci, gage de son autonomie.

1.5 Orientations des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Orientation à la sortie							
Main levée, Famille	Départ autre département	PLACEMENT	Séjour de rupture	Majorité/famille	CJM/FJT/Le Passage	Logement autonome	Autre
9	3	5	2	7	2	0	0

1.6 Perspectives

Comme le montre le tableau ci-dessous, le dispositif de l'AJAP est un dispositif reconnu et sollicité par les juges des enfants. Il est en constante évolution.

Année	Nb de Mesure	Judiciaire	%	Administratif	%
2013	29	25	86%	4	14%
2014	40	37	92%	3	8%
2015	44	39	89%	5	11%
2016	49	39	80%	10	20%
2017	54	41	76%	13	24%
2018	44	34	77%	10	23%
2019	50	46	92%	4	8%
2020	61	58	95%	3	5%

Donc naturellement, augmenter notre capacité d'accueil peut être une perspective pour l'année 2021 car elle répondrait à un besoin de terrain. Mais, afin de doter le service d'outils pertinents, deux autres perspectives sont à engager.

- Accueil de Jour pour les Parents

- Le service travaille tant auprès des jeunes que de leur parent, leur famille. Il apparaît important de développer un espace d'écoute, de paroles, de rencontres pour les adultes. Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchent les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions, ne facilite pas la tâche des parents. Les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de l'enfant, face aux conflits, aux difficultés... Un tel espace permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités. Il s'agit de les accompagner dans leurs fonctions et expériences parentales, d'échanger autour des éléments à même de les aider à résoudre des crises, ...

- Le Repli

- Tout au long d'une mesure, en cas d'incident (difficulté ponctuelle, situation de crise, ...), l'équipe éducative pourrait prendre une décision de repli : une mise à distance du jeune de son milieu familial. Le Pôle des Solidarités serait alors immédiatement informé de cette décision et prendrait les dispositions nécessaires. En situation de repli, l'hébergement du jeune serait assuré dans un cadre institutionnel : espace de repli au sein de l'association. Le repli interviendrait dans une situation de danger pour le jeune qui doit alors être protégé. L'accueil en temps de repli ferait l'objet d'une procédure spécifique exposée aux parents et aux jeunes. Il s'agirait d'un accueil ponctuel qui ne devrait pas excéder 3 à 10 jours selon la situation nécessitant le repli.

9. DISPOSITIF APPARTEMENT ESPACE GERARD DOUCET

Ce dispositif, créé en 2012, est une unité d'hébergement d'une capacité de sept jeunes âgés de 16 à 21 ans. Il est singulier par rapport aux autres unités de vie de l'association car il est mixte. Il s'organise sur deux étages avec des espaces privatifs et des espaces communs. Les espaces privatifs sont les chambres avec douche, lavabo et sanitaire. Elles sont au nombre de sept. Sur chaque étage, il y a un espace cuisine, un espace détente, une buanderie. Ces espaces sont partagés donc instaurer des relations de respect, de vivre ensemble, de savoir-être et de savoir-faire est indispensable afin d'éviter les tensions entre les hébergés.

L'action du service s'inscrit dans les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance notamment pour « apporter un soutien matériel, éducatifs et psychologique aux mineurs, à leur famille, et aux jeunes majeurs confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre leur équilibre ».

Il s'agit d'accompagner les jeunes dans l'acquisition progressive de leur autonomie, dans l'étayage de leurs engagements.

L'équipe vise :

- la construction et le suivi d'un projet scolaire et/ou professionnel en vue de l'entrée dans la vie active.
- l'inscription dans la société
- la capacité à gérer un budget, une vie sociale, le quotidien
- l'individuation de la personne et le soutien à l'être psychique.

Elle s'appuie sur la demande du jeune et la confiance réciproque.

Une procédure d'admission est mise en place. L'Aide Sociale à l'Enfance oriente le jeune sur notre structure. Il lui est demandé de rédiger une lettre expliquant sa situation, son projet sociale et professionnelle et ce qui motive son orientation. Il est ensuite reçu par la cheffe de service accompagnée des deux travailleurs sociaux référents. Il visite également les locaux. La situation est présentée en réunion éducative et elle est discutée. En fonction des échanges, un avis favorable ou défavorable est donné à la candidature.

1.1 Organisation de l'équipe éducative

L'équipe est composée de quatre travailleurs sociaux de formations différentes et d'expériences diverses ce qui lui permet d'intervenir sur des champs différents, d'avoir une analyse professionnelle riche, un regard croisé et une approche globale de la situation. Deux professionnels sont référents des jeunes ; les deux autres orchestrent la vie quotidienne. L'équipe a fait l'objet d'une refonte avec des départs à la retraite et des recrutements de nouveaux salariés.

L'équipe dispose d'un espace bureau avec un poste de travail. Les référents ont un téléphone portable.

1.2 Profils des jeunes accompagnés

Capacité d'accueil	7
File active 2020	14
Âge moyen	18
Durée moyenne d'accompagnement	6 mois

Origine des mesures		
AP	JE	Contrat jeune majeur
2	8	4

Mesure ou orientation complémentaires				
PJJ	MJIE	IME	ITEP	SESSAD
1				

Lieu de vie de l'enfant à l'admission				
Famille	Famille d'accueil	MECS	FJT	Autres
5	2	6		1

Origine géographique des jeunes						
Agglo de Troyes	Secteur Romilly	Secteur Bar sur Aube	Secteur Aix en Othe	Secteur Bar sur Seine	Secteur Brienne le Château	Hors Département
11	3	1				

Situation scolaire ou professionnelle à l'entrée							
Classe ordinaire	Classe spécialisée (ULIS, Etc)	Apprentissage/ Formation	Etablissements spécialisés (IME, ITEP, etc)	Sans projet	Demandeur d'emploi	CDD	CDI
7	0	1	1	5	0	0	0

1.3 Modalités d'accompagnement

L'action se décline dans les termes suivants :

- la contractualisation de notre action avec le jeune
- la co-construction d'un projet d'accompagnement personnalisé
- l'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique
- l'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun
- la disponibilité
- l'attention à la personne

1.3.1 La contractualisation

Le contrat est un outil qui permet d'établir les engagements moraux de chacun et offre la possibilité d'évaluation et de souligner les temps forts et/ou faibles de son parcours.

1.3.2 Le projet d'accompagnement personnalisé

La co-construction du projet signifie qu'il est fait l'objet de concertation et d'élaboration du jeune et de l'éducateur référent. La Cheffe de service est le garant de ce projet. Il est le fil conducteur qui guide le jeune et sa famille tout au long du placement. A partir d'une évaluation des attentes, des besoins, des souhaits du jeune, une stratégie éducative et des hypothèses d'intervention se dégagent. Il n'est pas inerte. Sans cesse, il est réinterrogé, réévalué afin de répondre au mieux à la situation.

1.3.3 L'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique

Le soutien psychologique et son articulation avec l'accompagnement éducatif favorisent un travail psychique, qui vise le positionnement du jeune en tant que sujet dans son histoire, dans ses projets et dans la société.

Cette articulation apporte à chaque pratique et enrichie notre compréhension du jeune accueilli. Ainsi, l'insertion sociale de chaque jeune tend à se réaliser par l'affirmation d'une identité singulière et une individuation, dans le respect du rythme de chacun et de ses capacités à se mobiliser.

1.3.4 L'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun

La structure se veut un lieu d'accueil « tourné vers l'extérieur » en favorisant l'inscription des jeunes « dans le droit commun » ; cet accès se fait progressivement mais il est indispensable afin de préparer au mieux le jeune dans son projet d'insertion.

1.3.5 La disponibilité

Les jeunes ont besoin d'une présence encore importante d'adultes référents. L'autonomie s'accompagne d'une grande disponibilité des professionnels.

1.3.6 L'attention à la personne

Dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le fonctionnement du service se veut à l'écoute des évolutions de la situation de chacun. L'expression des jeunes, collective ou individuelle, est toujours favorisée.

1.4 Actions et éléments significatifs de 2020

La crise sanitaire est venue modifier la dynamique des jeunes sur la structure. Certains ont perdu leurs repères et leur quotidien étant impacté, ils se sont sentis en insécurité ce qui a engendré des tensions, des appels au secours (scarification, crise d'angoisse, tentative de suicide). Pendant cette période, l'équipe était davantage présente et à son initiative, des activités ont été mises en place afin de palier à l'oisiveté de certains jeunes. Les scolaires ont éprouvé beaucoup de difficultés à s'impliquer dans les cours en distanciel.

C'est pourquoi, afin de proposer une prise en charge différente, deux séjours ont été mis en place en juillet et en août. L'accès à l'autonomie a été travaillé autrement ce qui a permis une évaluation différente des capacités de chaque participant.

1.5 Motif de l'arrêt de l'accompagnement

Motif d'arrêt		
Mainlevée du placement	Fin de CJM à la demande de l'ASE	Fin de CJM à la demande du jeune
3		2

1.6 Domicile des jeunes à l'issue de notre accompagnement

Domicile des jeunes à la sortie					
Famille	FJT	Logement chez un tiers	Logement autonome	CHRS	Autres
4	1		1		1

1.7 Perspectives

Dans un avenir proche, proposer une autre forme de prise en charge pour ces jeunes en voie d'autonomisation est une étape importante.

Les difficultés liées au passage à l'âge adulte sont marquées chez les jeunes et en particulier, pour ceux suivis dans le cadre de la protection de l'enfance, déjà fragilisés, disposant de moins de ressources familiales et sociales et pour qui le passage à la vie autonome est « rapide et brutal ». Il s'agit bien souvent de passer d'une vie entourée d'aides, de lieux sécurisants, à une vie seul et source d'angoisse pour beaucoup. C'est pourquoi, proposer une autre étape dans l'accession à l'autonomie est importante – étape où le poids du collectif et celui des professionnels deviennent de moins en moins lourds ». Cette étape peut se construire sous forme d'hébergement diffus soit en colocation soit en individuel.

La location d'appartement auprès des bailleurs sociaux est une perspective à concrétiser pour 2021.

10.SERVICE ADMINISTRATIF, RH ET FINANCIER

1.8 Bilan Social

Les chiffres présentés sont extraits du logiciel Cegi Alfa qui est déployé depuis le 01 janvier 2020. La date de référence pour nos données est la date du 31/12/2020.

A cette date, nous avons un agent de maintenance en congé sabbatique depuis le 17 octobre 2020. Il est remplacé par un agent de maintenance en CDD jusqu' au 16 septembre 2021.

Au 31.12.2020, nous avons aussi dans nos effectifs un cadre éducatif en congés pour un départ en retraite au 01.01.2021.

Absents et remplacés, ces 2 ETP, ne seront pas retenus dans le comptage des salariés présents puisque remplacés.

Ceci permettra d'être au plus juste au 31.12.2020.

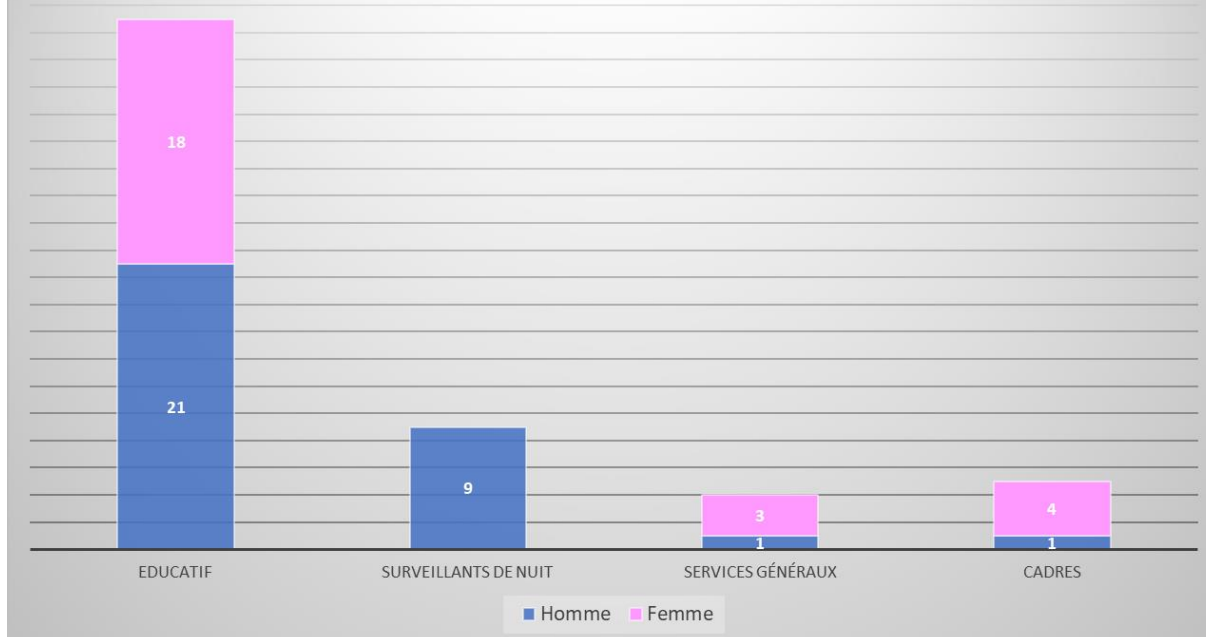
Afin de maintenir une activité de qualité, la répartition des salariés est ainsi :

- ⇒ 1 ETP directeur
- ⇒ 1 ETP Adjointe de direction éducatif
- ⇒ 1 ETP Responsable Administratif et Financier
- ⇒ 2 ETP chefs de service éducatif
- ⇒ 24 ETP éducatifs sur l'hébergement
- ⇒ 3 ETP Maitresses de maison sur l'hébergement
- ⇒ 5 ETP éducatifs sur l'AJAP
- ⇒ 4 ETP éducatifs aux appartements Espace Gérard Doucet
- ⇒ 3 ETP administratifs
- ⇒ 1 ETP agent de maintenance
- ⇒ 9 ETP surveillants de nuit.

1.8.1 Effectif global

Salariés présents au 31/12/2020	Effectif total	Homme	Femme
Educatif	39	21	18
Surveillants de nuit	9	9	0
Services généraux	4	1	3
Cadres	5	1	4
TOTAL	57	32	25

Répartition des salariés par service et par sexe



L'effectif total au 31.12.2020 s'élève à 57 personnes, alors qu'au 31 12 2019, nous comptons 61 salariés.

En fonctionnement ordinaire, 54 salariés sont employés en CDI par l'association.

Au 31.12.2019, Une Maitresse de Maison était employée par le Geda 10. Ce qui a permis à l'association de bénéficier d'un contrat aidé et permettre à cette personne de se réinscrire dans un parcours professionnel. Cette personne est restée jusqu'en octobre 2020, date à laquelle se terminait sa mission. A l'issue d'un accord commun, nous n'avons pas renouvelé son contrat.

Afin de développer leur compétences, les maitresses de maison en 2020 ont bénéficié de formation certifiante.

Au 31.12.2020, nous comptons donc une maitresse de maison en CDD dans l'attente du recrutement de notre nouvelle Maitresse de Maison.

Ce poste sera pourvu par un CDI en janvier 2021

Concernant la répartition Homme/Femme :

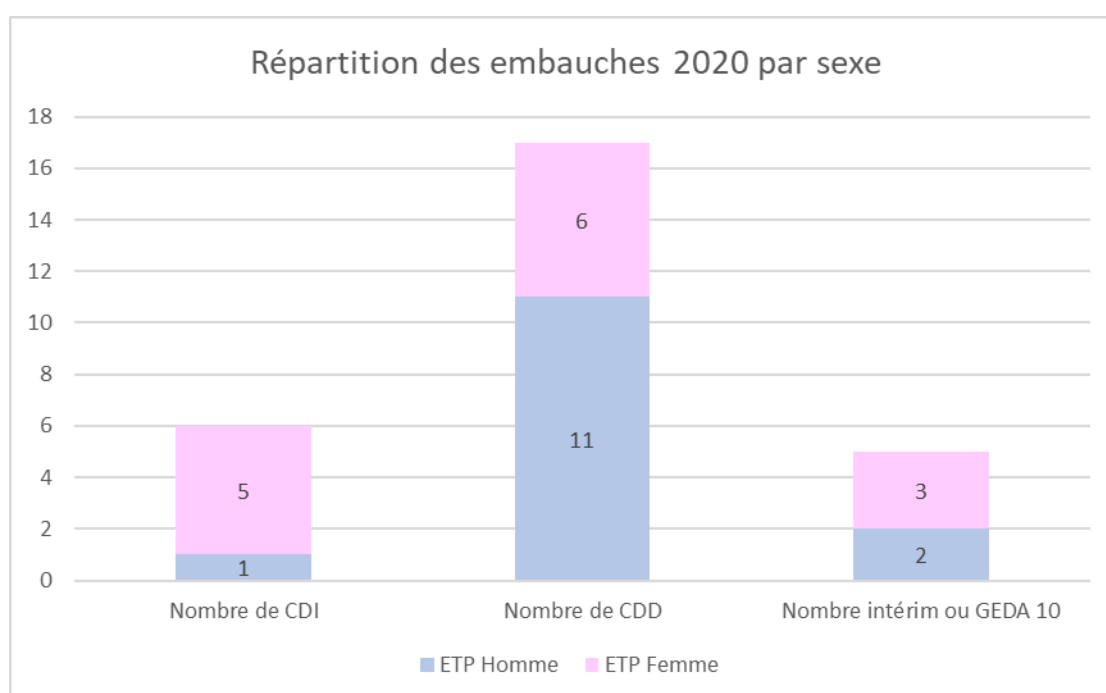
Elle reste quasi identique par rapport à 2019. (En 2019, 39% de femmes pour 61% d'hommes). En 2020, 44% de femmes pour 56% d'hommes).

1.8.2 Répartition par type de contrat

	Effectif total au 31/12/2020	Homme	Femme
Nombre CDI	52	29	23
Nombre CDD	5	3	2
Nombre intérim ou GEDA	0	0	0
Total	57	32	25

1.8.3 Embauches dans l'année

Salariés (tout contrat) embauchés en 2020	Effectif total	ETP	Nombre Homme	ETP Homme	Nombre Femme	ETP Femme
Nombre de CDI	6	6	1	1	5	5
Nombre de CDD	17	17	11	11	6	6
Nombre intérim ou GEDA 10	5	5	2	2	3	3
Total	28	28	14	14	14	14



Compte tenu de la situation sanitaire de 2020, l'AJA a dû compenser les absences de ses salariés pendant la période de mars/ avril/mai 2020. Les absences de cette période ont été extraites afin de comprendre nos besoins.

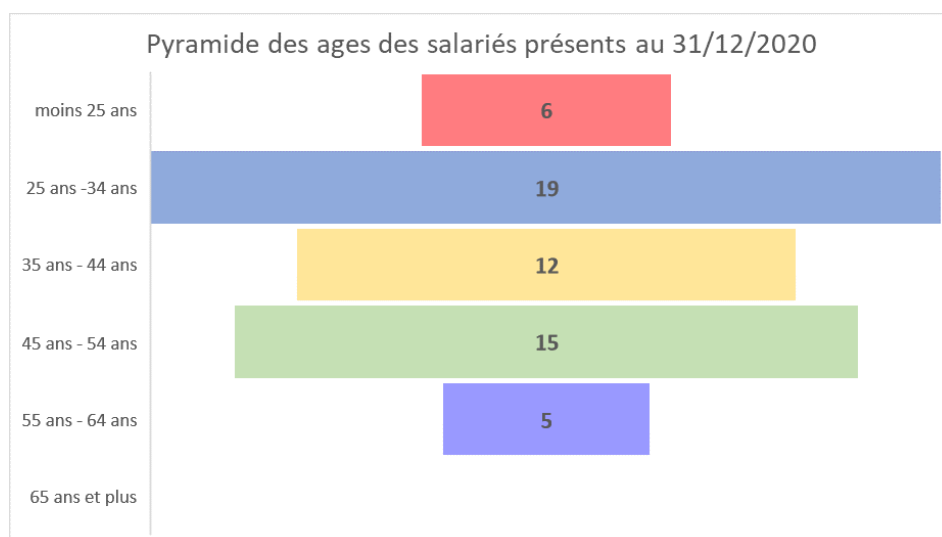
Ci-dessous : Le nombre de personnes embauchées pendant la période Covid 2020 (mars, avril, mai) :

Embauches pendant période COVID (mars, avril, mai)	Effectif total
CDD	9
Intérim et GEDA 10	5
Total	14

1.8.4 Pyramide des âges

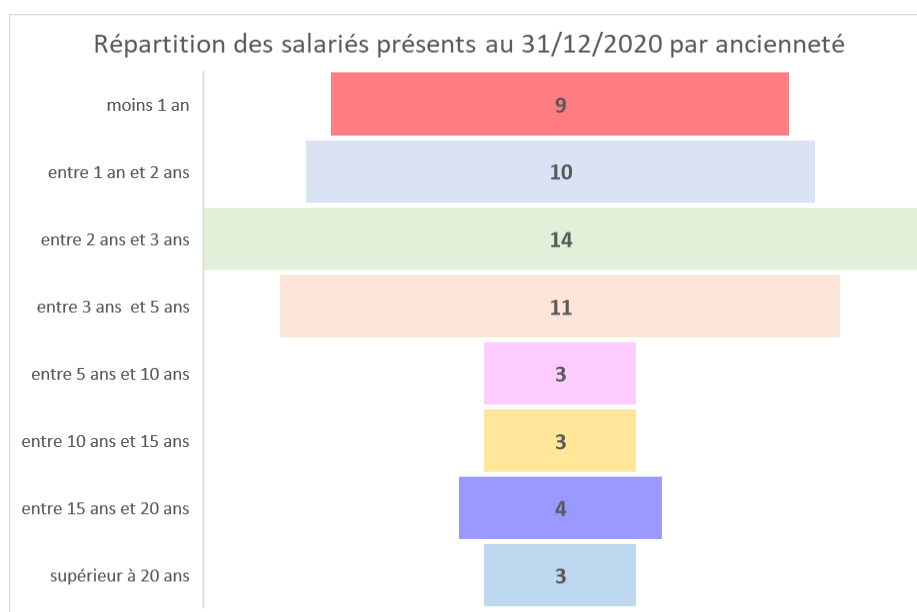
Afin de déployer une Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences, et pour accompagner au mieux nos salariés avant leur départ en retraite nous analysons la pyramide des âges :

	moins 25 ans	25 ans -34 ans	35 ans - 44 ans	45 ans - 54 ans	55 ans - 64 ans	65 ans et plus	Total
Nombre de salariés au 31/12/2020	6	19	12	15	5	0	57



1.8.5 Répartition par ancienneté

Ancienneté par tranche d'âge	moins 1 an	entre 1 an et 2 ans	entre 2 ans et 3 ans	entre 3 ans et 5 ans	entre 5 ans et 10 ans	entre 10 ans et 15 ans	entre 15 ans et 20 ans	supérieur à 20 ans	total
Nombre de salariés au 31/12/2020	9	10	14	11	3	3	4	3	57

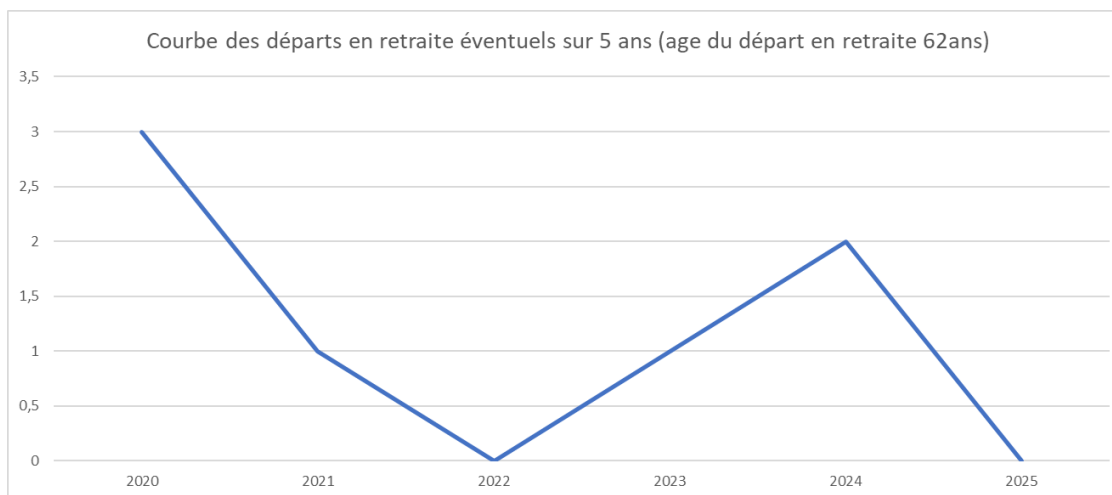


1.8.6 Départs en retraite

Année de départ théorique en retraite (à 62ans)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de salarié	3	1	0	1	2	0

En 2019, 8 salariés avaient + de 20 ans d'ancienneté. Sur ces 8 salariés, 3 Départs en retraite sont enregistrés en 2020.

En 2020, l'Association compte 3 départs en retraites. Ces 3 départs sont sur des carrières longues. Avec la convention la CCN66, nos salariés bénéficient d'une prime d'indemnité de départ à la retraite. Vous pouvez remarquer que pour les années à venir, les départs en retraite vont se stabiliser.



En 2021, le seul départ en retraite s'est effectué en janvier après avoir soldé les congés, ce salarié ayant été remplacé en septembre 2020

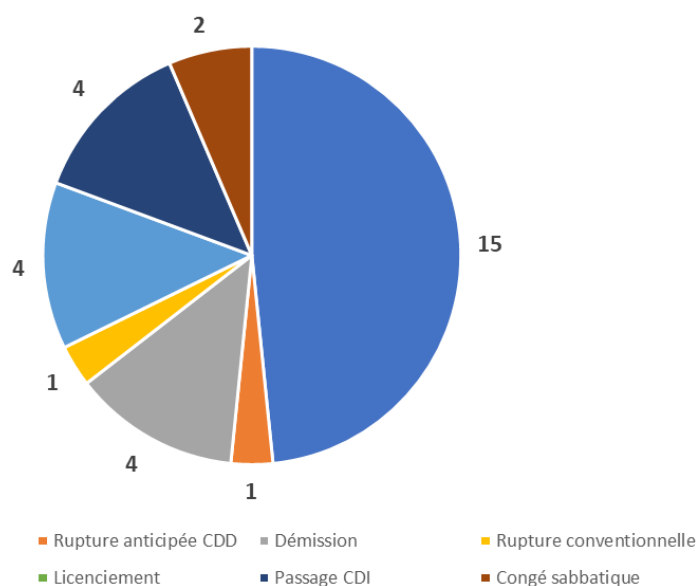
Par rapport à 2019, on peut remarquer une stabilité des professionnels. En 2020, 35 salariés ont entre plus d'un an d'ancienneté et 5 ans d'ancienneté.

En 2019, 14 salariés avaient moins d'un an d'ancienneté, en 2020 seulement 9 salariés ont moins d'un an d'ancienneté.

1.8.7 Nature des fins de contrats

Modifications, suspensions ou ruptures de contrat en 2020	Effectif total	ETP	Nombre Homme	ETP Homme	Nombre Femme	ETP Femme
CDI	11	10,25	7	6,5	4	3,75
CDD	20	20	11	11	9	9
Intérim et GEDA 10	6	6	2	2	4	4
Total	37	36,25	20	19,5	17	16,75

Répartition des modifications suspensions et ruptures de contrat 2020 par nature



Sur 2020, 37 contrats de travail ont été modifiés ou suspendus.

Par rapport à 2019, nous constatons que le nombre des contrats modifiés ou suspendus a augmenté de façon importante (23 en 2019, contre 37 en 2020)

Cette augmentation est due principalement aux différents contrats qui ont dû être élaborés sur des courtes ou moyennes durées sur la période de confinement de mars à mai 2020.

Pendant cette période 14 ETP, ont été embauchés afin de maintenir une activité de qualité pour les jeunes ainsi que pour nos professionnels présents. Le but étant d'harmoniser au mieux les plannings de chacun.

Le cout de La période COVID au niveau salarial :

Embauches pendant période COVID (mars, avril, mai)	Effectif total	Coût mars	Coût avril	Coût Mai	Total
CDD	9	2 633,23 €	13 485,13 €	14 825,21 €	30 943,57 €
Intérim et GEDA 10	5	1 457,47 €	4 173,69 €	2 793,56 €	8 424,72 €
Total	14	4 090,70 €	17 658,82 €	17 618,77 €	39 368,29 €

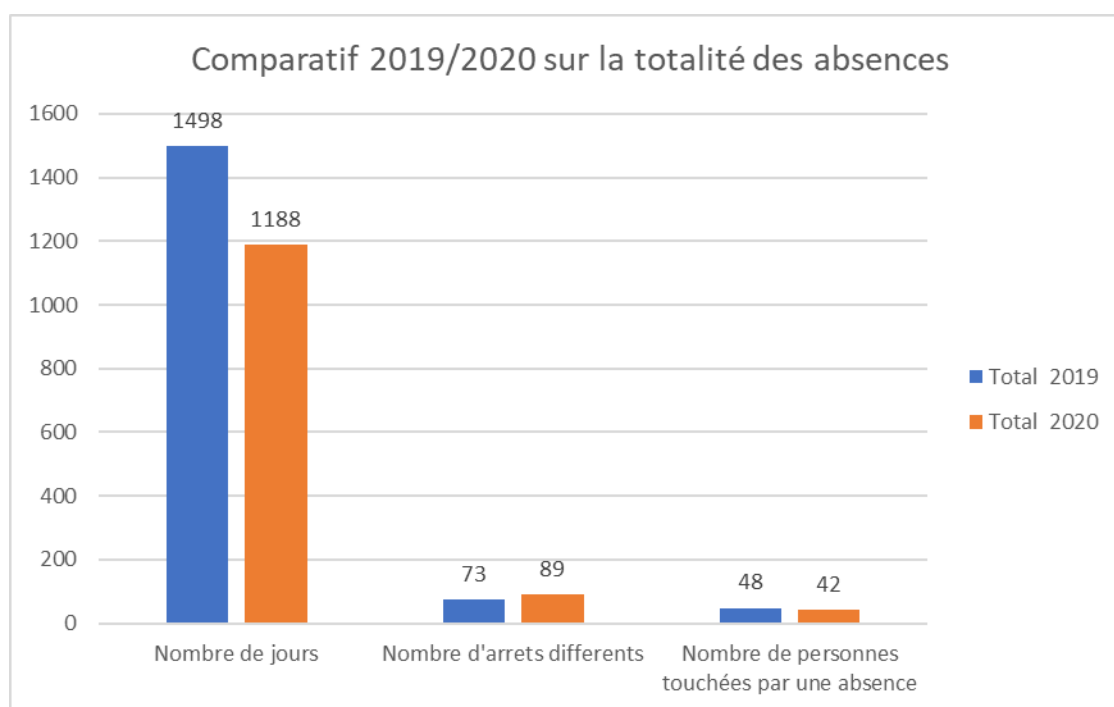
Coût embauches	Coût des arrêts restant à notre charge	Coût total
39 368,29 €	13 795,69 €	53 163,98 €

Le coût des embauches s'élève à 39 000€ et le coût des arrêts s'élève à 14 000€. Comme le montre nos tableaux, le coût de la première vague Covid 2020 génère une charge de 53 000€ pour l'année pour l'association.

Nous n'avons pas pris en compte les dépenses de matériel de type masques, gel hydro alcoolique.

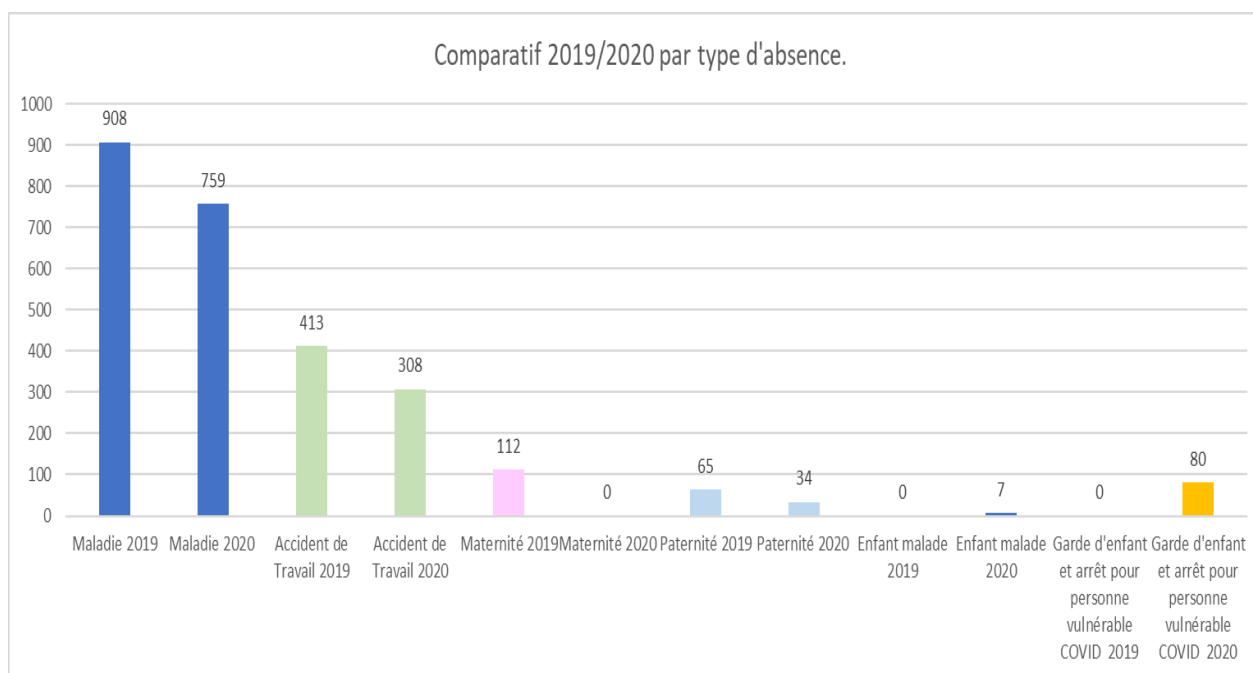
1.8.8 Les arrêts de travail comparaison 2019/2020

Types d'absences	Total 2019	Total 2020	Maladie 2019	Maladie 2020	Accident de Travail 2019	Accident de Travail 2020	Maternité 2019	Maternité 2020	Paternité 2019	Paternité 2020	Enfant malade 2019	Enfant malade 2020	Garde d'enfant et arrêt pour personne vulnérable COVID 2019	Garde d'enfant et arrêt pour personne vulnérable COVID 2020
Nombre de jours	1498	1188	908	759	413	308	112	0	65	34	0	7	0	80
Nombre d'arrêts différents	73	89	56	68	10	8	1	0	6	4	0	5	0	4
Nombre de personnes touchées par une absence	48	42	33	36	8	7	1	0	6	4	0	5	0	4



Malgré un contexte défavorable, le nombre de jours d'arrêts en 2020 est inférieur à 2019. On notera davantage de petits arrêts en 2020 qui touchent 42 salariés.

Ci-dessous, le nombre de jours d'absences par type d'arrêt :



Nous remercions d'ailleurs tous les professionnels, du service éducatif et du service administratif qui malgré la méconnaissance du virus et ses conséquences, en début d'année 2020 ont su gérer leurs peurs et appréhensions.

C'est grâce à tous ces professionnels motivés que nous avons pu répondre à nos obligations envers les jeunes accompagnés.

1.9 Bilan financier

Le cadre réglementaire proposé par l'Autorité de Contrôle et de Tarification ne permet pas d'obtenir une vision budgétaire globale des activités de l'association. Or, les différents dispositifs éducatifs portés par l'association ont évolué au regard des besoins du territoire et des commandes du département en partant d'un dispositif unique, celui de l'hébergement.

D'une association mono-établissement, le budget a été éclaté une première fois avec la création de l'AJAP. Ces budgets ont de nouveau été éclatés avec l'ouverture du SAI, puis redéfini avec la fermeture du dispositif en 2016. Enfin, un nouvel éclatement budgétaire s'est opéré en 2020 avec la séparation du dispositif Espace Gérard Doucet du budget hébergement. A ce sujet, il est utile de rappeler que la situation sanitaire de l'année 2020 ne nous a pas permis de définir une clef de répartition budgétaire commune lors de la procédure contradictoire des budgets prévisionnels 2020. De ce fait, la clef retenue par le département pour nos budgets exécutoires n'apparaît pas en cohérence avec nos besoins. Comme évoqué avec les services du département, la clef de répartition demeure donc un dossier ouvert qui sera à nouveau débattu lors de la prochaine campagne budgétaire.

C'est pourquoi il nous paraît essentiel de maintenir une analyse budgétaire globale qui correspond mieux au fonctionnement actuel de l'association. Cette vision globale s'inscrit pleinement dans la démarche de Budget Base Zéro que notre association a entamé fin 2020 avec le cabinet SPQR et le soutien du département. Il est à noter également qu'au moment de l'éclatement en trois budgets, la répartition analytique des salariés dans notre logiciel métier n'a pas fait l'objet d'une modification adéquate. Par conséquent, les résultats des groupes II des 3 budgets ne sont pas le reflet exact des charges de personnels afférentes. Il convient donc dans un premier temps d'accéder à une analyse globale des 3 budgets.

Enfin, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 est venue largement impacter nos dispositifs qui ont fonctionné en mode dégradé dès le mois de mars 2020. Budgétairement, cela s'est traduit par des réductions de certaines charges, liées aux périodes de confinement, et d'une augmentation d'autres charges, notamment de personnels afin d'assurer la continuité de service. Cette « facture COVID » qui s'élève à environ 53 000€, est également à considérer dans l'analyse budgétaire. C'est à ce titre que les pouvoirs publics, par voie d'ordonnance (n° 2020-1553 du 9 décembre 2020), ont sécurisé le financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2020.

Nous pouvons ainsi relever globalement :

- **Une réduction très importante des dépenses de groupe I** entre 2019 et 2020, conséquence directe de la crise sanitaire, qui a considérablement réduit certaines charges, mais aussi des restructurations opérées à l'interne afin de maîtriser nos coûts d'exploitation. Globalement, le groupe I présente un excédent de budget de plus de 88 000€.
- **Un déficit du groupe II maîtrisés** entre 2019 et 2020, malgré la crise sanitaire. La masse salariale a été réduite de 1,5ETP au cours de l'année 2020. Cependant, des indemnités de départ à la retraite (22 000€) et de rupture conventionnelle (16000€) ainsi que la période tuilage au départ d'un chef de service (12 000€) sont notamment à prendre en considération ainsi que le surcoût du personnel lié principalement au confinement de mars 2020 pour un montant de 53 000€ et le versement de la prime COVID aux salariés (55 500€).
- **Un déficit du groupe III qui se réduit significativement entre 2019 et 2020**, avec cependant de fortes disparités entre les 3 budgets. La clef de répartition retenue explique en grande partie cette disparité. En global, nous relevons un dépassement de budget de 21 815€, soit une nette amélioration au regard de l'an dernier où nous relevons un dépassement de près de 90 000€.

Globalement, nous relevons un dépassement de 208 041€ de nos charges d'exploitation, soit 6,54% de dépassement au regard des budgets exécutoires, en amélioration de 2 points par rapport à l'année précédente.

Le total de nos produits s'élève à 3 488 370€, soit un excédent global de 98 735€20. Le budget MECS internat apparaît ainsi en déficit de 240 040€63, largement compensé par les excédents du budget AJAP (66 043€39) et MECS

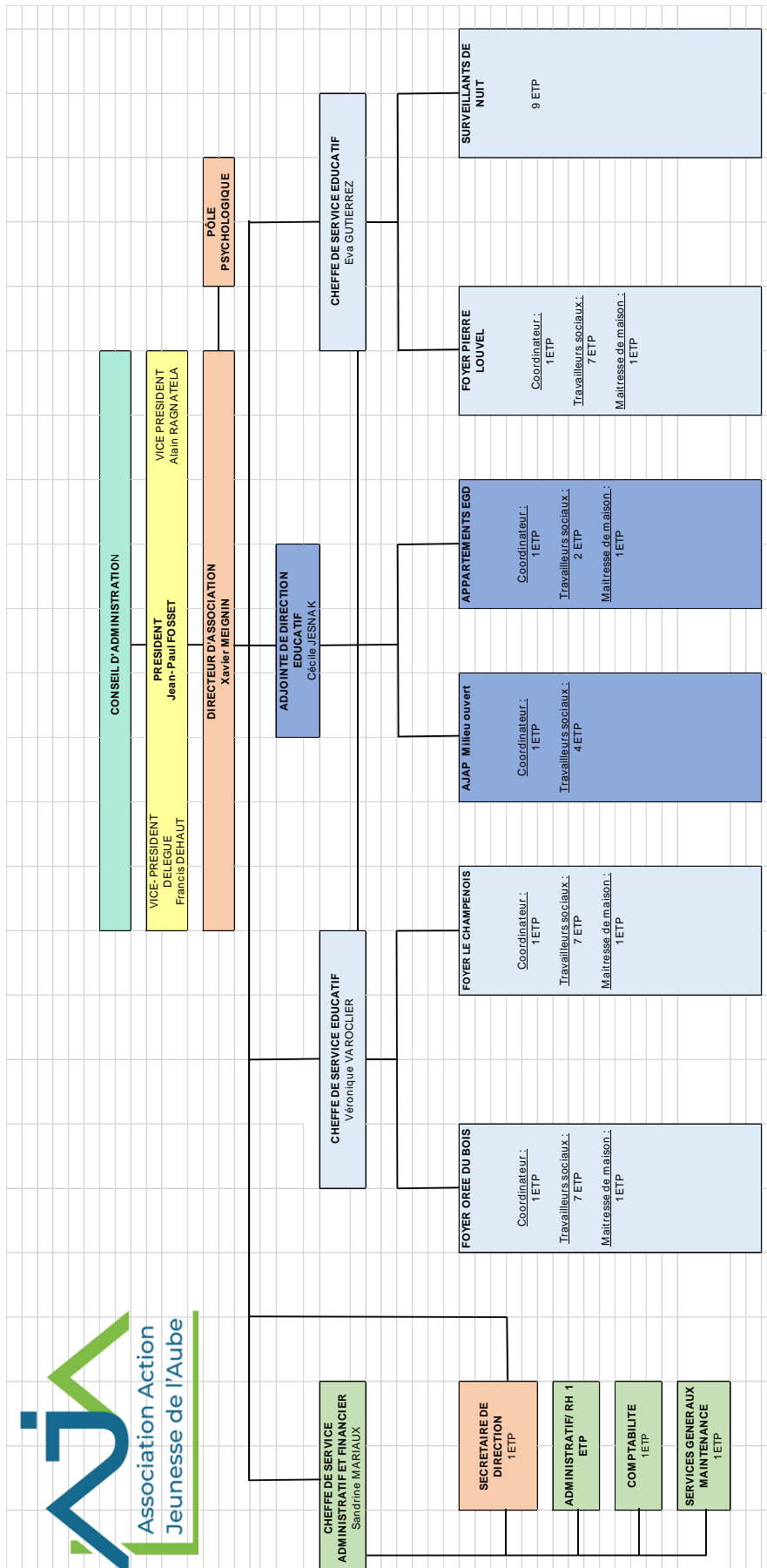
Espace Gérard Doucet (272 732€36). La clef de répartition retenue explique là encore cette disparité de résultat entre les 3 budgets.

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un comparatif par groupe entre les budgets 2019 et 2020.

	BP ACCORDE 2019			REEL 2019			DELTA 2019						
	Internat	AJAP	total	Internat	AJAP	total	Internat	AJAP	Montant	En %			
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	323 727,10	99 545,32	423 272,42	360 550,47	48 235,10	408 785,57	36 823,37	-51 310,22	-14 486,85	-3,42			
TOTAL GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 865 898,31	500 294,40	2 366 192,71	2 068 712,64	504 146,22	2 572 858,86	202 814,33	3 851,82	206 666,15	8,73			
TOTAL GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	384 610,15	84 956,00	469 566,15	466 225,55	93 040,99	559 266,54	81 615,40	8 084,99	89 700,39	19,10			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 2019	2 574 235,56	684 795,72	3 259 031,28	2 895 488,66	645 422,31	3 540 910,97	321 253,10	-39 373,41	281 879,69	8,65			
	BP ACCORDE 2020				REEL 2020				DELTA 2020				
	Internat	AJAP	EGD	total	Internat	AJAP	EGD	total	Internat	AJAP	EGD	Montant	En %
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	255 885,17	100 540,77	71 079,21	427 505,15	246 876,01	47 281,68	44 776,29	338 933,98	-9 009,16	-53 259,09	-26 302,92	-88 571,17	-20,72
TOTAL GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1444 982,56	505 219,36	364 272,55	2 314 474,47	1797 304,02	608 517,78	183 450,23	2 589 272,03	352 321,46	103 298,42	-180 822,32	274 797,56	11,87
TOTAL GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	276 897,34	85 800,00	76 915,91	439 613,25	324 290,42	88 559,16	48 579,12	461 428,70	47 393,08	2 759,16	-28 336,79	21815,45	4,96
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 2020	1977 765,07	691 560,13	512 267,67	3 181 592,87	2 368 470,45	744 358,62	276 805,64	3 389 634,71	390 705,38	52 798,49	-235 462,03	208 041,84	6,54

ANNEXES

Organigramme de l'association au 31/12/2020



Séjours extérieur 2020

Le nombre de séjours extérieurs est réduit par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire. Une réflexion est d'autre part en cours sur l'organisation de nos séjours afin de favoriser la transversalité et les séjours à thèmes, source de rencontres et d'enrichissements mutuels.

Date	Nb nuits	Lieu	Nb éduc.	Nb jeunes	Nb parents	Foyer
16-21/02	5	XERTIGNY 88	2	5	+1mère +1 sœur	AJAP+EGD
25-29/02	4	14 rue du cimetière 68550 SAINT-AMARIN	2	6		2EGD + 4AJAP
05-09/07	4	DUNKERQUE 59	2	5	2 mères	1EGD+4AJAP
12-17/07	5	56 BAUD	3	8	1 soeur	2AJAP + 2LC
23-28/08	5	79250 NUEL LES AUBIERS	2	7		6AJAP + 1EGD
17-22/10	5	48 BOURGS SUR COLAGNE	2	7		1 LC + 6 AJAP
15-22/02	7	88230 BAN SUR MEURTHE	2	5		LC
18-25/07	7	07 VESSEUX ARDECHE	2	8		LC
08-15/08	7	GITE HAVRE DES BOIS 57 SARREBOURG	2	6		LC
22-28/02	6	88100 TAINTRUX	3	7		OB
25/07-01/08	7	17 LES MATHES	2	7		OB
14-21/08	7	42 ST MARCEL D'URFE	3	9		OB
24-28/10	4	24 rue Joffre 54480 CIREY S/VEZOUZE	2	7		5OB+1PL+1LC
15-21/02	6	88100 TAINTRUX	3	7		PL
11-18/07	7	07 SAMPZON ARDECHE	3	11		PL
01-08/08	7	9 gires des Carterins 74400 CHAMONIX	3	12		PL